

CENTRAIDER

coopération et solidarité internationale

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE AU SERVICE DES DROITS HUMAINS

13^{es} RENCONTRES DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EN RÉGION CENTRE

Notre volonté pour cette 13^e édition des Rencontres de la coopération internationale en région Centre s'exprime à travers une thématique essentielle de la solidarité internationale. Nous avons voulu faire de ce rendez-vous très apprécié par les acteurs de la solidarité un espace d'échanges mais aussi de débat sur le sens de la coopération internationale. Le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'Homme proclame que « La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. » La politique de développement que conduit le ministre Pascal Canfin appelle une inscription de transparence et de démocratie dans l'action extérieure de la France comme dans celle des collectivités territoriales.

Dans le cadre de son action de coopération décentralisée et de solidarité internationale, la Région Centre agit en ce sens et inscrit la reconnaissance des droits de l'Homme comme un objectif majeur en aidant concrètement certaines régions du monde à accéder à certains droits et libertés fondamentaux comme ceux de se nourrir, de s'éduquer, de se soigner, et en sensibilisant la jeunesse de la région au nécessaire dialogue des cultures.

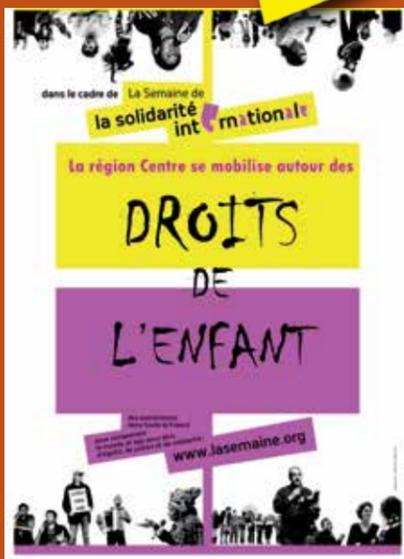
Cependant, si aujourd'hui à travers le monde, la reconnaissance des droits de l'Homme semble plus que jamais réaffirmée, établie et protégée grâce à l'Organisation des Nations Unies, aux multiples chartes et déclarations, à la place croissante des organisations non-gouvernementales, la réalité nous montre que dans beaucoup de pays encore, et parfois au sein-même de nos démocraties occidentales, il reste du chemin à parcourir.

La volonté récente du gouvernement d'inscrire la dimension économique dans toutes les actions internationales et de coopération décentralisée, comme le préconise le rapport d'André Laignel remis au ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius, nous incite à replacer avec force le cadre humanitaire qui accompagne cette évolution. C'est ce que nous avons souhaité mettre en débat lors de ces rencontres.

Cette édition du Bulletin de Centraider présente différentes actions menées par les acteurs de la région Centre en faveur des droits humains. Vous y découvrirez plusieurs témoignages qui abordent cette question fondamentale des droits de l'Homme tout en illustrant la réalité et la portée des actions menées sur notre territoire.

Karine GLOANEC MAURIN,
Vice-Présidente de la Région Centre en charge des
Relations internationales, de l'Europe, des politiques
européennes et de la Coopération interrégionale

François BONNEAU,
Président de la Région Centre



Centraider, coordinateur de La Semaine en région Centre

Depuis 16 ans, la Semaine de la solidarité internationale est un événement national important de sensibilisation du grand public.

La 3^e semaine de novembre permet aux acteurs de la solidarité, bénévoles, salariés, militants... d'échanger à l'occasion de manifestations alliant réflexion, créativité et convivialité.

Du 16 au 24 novembre, la région Centre se mobilise pour dépasser les idées reçues, échanger et s'interroger sur ce que chacun peut faire pour rendre ce monde plus solidaire. Dans cette optique, Centraider coordonne régionalement cet événement national à travers la thématique des « droits de l'enfant », qui fait écho à l'accroche-thème nationale de *La Semaine*: « Droits à l'essentiel ».

Les temps forts régionaux autour des « droits de l'enfant »

Centraider accompagne les acteurs de la région Centre répartis en collectifs locaux pour *La Semaine*. La région Centre compte aujourd'hui neuf collectifs locaux regroupant associations, collectivités territoriales ou établissements publics. Ce sont ces acteurs locaux qui organisent les manifestations dans vos villes et qui vous proposeront, dès le 16 novembre, de venir échanger sur les droits de l'enfant. Cette année, un nouveau collectif est venu renforcer la mobilisation en région dans le département de l'Eure-et-Loir: le collectif Solidarité chartrain.

ANIMATIONS PHARES DES COLLECTIFS

Collectif de Blois

le 20 NOVEMBRE

Journée jeux solidaires et coopératifs, animations dans les centres sociaux, goûter solidaire.

Collectif de Saint Jean-de-Braye

du 4 au 24 NOVEMBRE

Exposition-jeux collective « Des droits pour grandir », au château des Longues Allées.

Collectif Boischaud Sud de la Châtre

le 16 NOVEMBRE

Confection d'une **Solisphère**, **Groupe musical** lycéen, **lectures** par les membres de Lire et faire lire, **projection** du film **Le Parc**, suivi d'une **discussion** avec **Momar Kane** (artiste et cinéaste d'origine bukinabo-sénégalaise) à la Maison des jeunes et de la culture.

Collectif Monde solidaire de Bourges

le 22 NOVEMBRE

Projection-débat du film **Rebelle** de Kim NGuyen sur les enfants soldats, au Ciné-rencontres de Vierzon.

Collectif solidaire vendômois

du 18 au 22 NOVEMBRE

Intervention dans les écoles et le Centre CAF de Vendôme. Les enfants réaliseront des fresques sur banderole/bâche, qui seront exposées lors de la soirée de clôture.

Collectif solidarité chartrain

les 22 et 23 NOVEMBRE

Animations de rue, place des Épars à Chartres, construction d'une Solisphère, avec portage de paroles, forum associatif, repas solidaire au foyer d'accueil chartrain et découverte des cultures du monde.

Collectif CID-MAHT de Tours

le 21 NOVEMBRE

Soirée CNP à 20h au cinéma les Studios « les enfants Roms, quels droits? »: projection du documentaire *Moulin galant*, de Mathieu Pheng.

FORMATION « PORTEUR DE PAROLES »

Centraider a organisé en octobre deux sessions d'une formation « porteur de paroles ». Réalisée en partenariat avec la Ligue de l'enseignement du Cher, cette formation a donné aux collectifs des idées et des outils pour mobiliser et interpeller le citoyen dans l'espace public. Elle leur a permis de se préparer à l'organisation d'une action de rue pendant *La Semaine*.



Le festival de films ALIMENTERRE

Depuis 2000, la campagne ALIMENTERRE sensibilise la population française sur les causes économiques, sociales et politiques de la faim dans le monde et promeut une agriculture familiale durable au Nord comme au Sud. Temps fort de cette campagne, le Festival de films ALIMENTERRE a lieu du 15 octobre au 30 novembre sur le thème de la transition agricole et alimentaire.

LES FILMS EN PROJECTION

Cultures en transition, sur les voies de la transition agricole.

Le Pain des tropiques, à la rencontre des paysans haïtiens.

Les Déportés du libre-échange, sur les ravages de l'ALENA.

Love MEATender, sur les enjeux de la production / consommation excessive de viande.

Nouhadibou, les poissons ne font pas l'amitié, sur les pêcheurs mauritaniens face aux chalutiers industriels.

Taste the waste, sur le gaspillage alimentaire.

Programme sur www.festival-alimenterre.org

> Contact
 Corentin Cesbron : corentin.cesbron@centraider.org
 02.54.80.23.09

La Semaine de la solidarité internationale en région Centre s'inscrit dans une dynamique transversale avec de nombreux partenariats: Mois de l'économie sociale et solidaire, festival de films ALIMENTERRE et Rencontres régionales de la coopération internationale, qui ont lieu le jour du lancement de *La Semaine*, le 16 novembre à Blois.

Programme sur
www.centraider.org
www.lasemaine.org



DOSSIER
 DOSSIER
 DOSSIER
 DOSSIER

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE AU SERVICE DES DROITS HUMAINS

Les Objectifs du millénaire pour le développement adoptés en 2000 à New York par 191 États membres, dont la France, ont pour cap l'horizon 2015. Constat d'échec, car cet horizon ne sera pas respecté!

Réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer à tous l'éducation primaire, promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies, assurer un environnement humain durable, construire un partenariat mondial pour le développement sont les axes inhérents aux actions portées par la coopération décentralisée. À chacune des étapes de la construction et de la réalisation d'actions de solidarité internationale co-construites avec les populations concernées, l'émergence et

la structuration de la société civile restent les enjeux fondamentaux.

La mobilisation de tous les acteurs concernés est cruciale. La Semaine de la Solidarité internationale contribue à rendre visible ces enjeux et la résorption des inégalités. Les associations, les collectivités, les institutions publiques en région Centre ne se résignent pas et agissent avec détermination et éthique. Au nom du Conseil d'administration, je salue ces actions quotidiennes de solidarité.

Le dramatique naufrage qui s'est déroulé au large de Lampedusa est une tragédie humaine d'une ampleur rare, qui vient ainsi d'avoir lieu aux portes de l'Europe et qui endeuille aujourd'hui nos pays. Les habitants de Lampedusa ont fait face à ce drame avec exemplarité. L'Union européenne doit aujourd'hui s'interroger sur

la gestion de ses frontières maritimes, qui la transforment parfois en forteresse notamment pour les demandeurs d'asile. L'Europe ne saurait rester indifférente face aux destins tragiques de ces familles qui ont quitté leurs terres d'origine dans l'espoir d'une vie meilleure et qui l'auront perdue. L'aspiration des droits humains est au cœur de cette réalité, de notre réalité.

Au moment où les discours populistes en France stigmatisent les « populations étrangères » parce que différentes de notre culture nationale, la devise européenne « Unis dans la diversité » est plus que jamais d'actualité. Les droits humains, enjeu de notre civilisation européenne, sont le socle de notre légitimité à agir.

*Pour le Conseil d'administration,
 Tony Ben Lahoucine, président de Centraider*

Des droits humains au droit au développement la longue marche de la coopération internationale

Longtemps et parfois encore dissociées au nom du pragmatisme économique et politique, les réflexions sur les thématiques des droits humains et du développement suivent depuis quelques années des trajectoires convergentes et confèrent à la question des droits de l'Homme une place majeure dans la définition et la mise en œuvre de l'aide au développement. Cette réflexion est maintenant reprise et entonnée à l'envi, et aux plus hauts niveaux de la gouvernance nationale et internationale. En attestent les nombreuses manifestations récentes*, les prises de position tranchées comme celle de Navi Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme en septembre 2010*, et, plus généralement, l'abondance des publications institutionnelles ou scientifiques consacrées à cette question. Ainsi, émerge la prise de conscience d'un lien étroit et quasi-ontologique entre, d'une part, les violations des droits de l'Homme et, d'autre part, le maintien de la pauvreté, de l'exclusion, de la corruption, des conflits, de toutes les formes d'aliénation faites aux sociétés humaines, du mal ou du sous-développement. L'inefficacité de la coopération pour le développement se nourrirait donc de l'indigence des droits humains.

* Les différents textes, organisations ou événements signalés par (*) sont mentionnés et expliqués dans le dossier documentaire.



Courageuse, cette posture n'en soulève pas moins de redoutables obstacles qui tiennent à la difficulté de définir les droits humains et donc d'agir en leur faveur, d'établir des programmes combinant développement durable et amélioration des droits de l'Homme, et enfin de coordonner ces actions à des échelles différentes, du local au global, et ce dans un contexte de très grand émiettement institutionnel de l'aide au développement.

Droits de l'Homme, droits humains

Curiosité française, la traduction en « droits de l'Homme » et non « droits humains » de la déclaration de 1948 *United Nations Universal Declaration of Human Rights** qui a pu déclencher des polémiques*, est révélatrice de la difficulté de cerner ces termes. Car, à bien y réfléchir, tout est droit et il est peu de domaines qui ne concernent pas directement les acteurs de l'aide au développement. Au sein même du réseau Centraider, lors des réunions préparatoires à *La Semaine*, de farouches discussions entre les membres ont même porté sur les priorités à octroyer aux droits humains, chacun, à juste titre, revendiquant un poids essentiel à son domaine d'intervention. Ainsifurent jaugés, pesés, confrontés, droit à la paix, droit à l'accès au sol, droit à l'alimentation, jugé fondamental et souvent oublié des définitions classiques, droit à l'éducation, droits des femmes et des filles, droit à la liberté d'expression, droit à la santé, droit à l'environnement, droit à la mobilité... dans une effervescence qui reflète la richesse et le dynamisme du réseau!

D'un côté, tout programme d'aide au développement comportant intrinsèquement un versant amélioration des droits humains, il eut été juste que tous les partenaires de la solidarité internationale et de la coopération décentralisée réunis au sein de Centraider puissent présenter leurs actions. De l'autre, la thématisation

même de cette Semaine encourage des interventions plus ciblées. Car, si tout droit est intemporel, si chacun ne peut être dissocié de tous les autres, il est possible d'établir une histoire de leur reconnaissance*. Des « droits civils et politiques », aux « droits de solidarité » en passant par les « droits économiques, sociaux et culturels », cette évolution nous a guidés : les droits fondamentaux tels qu'ils sont définis par l'ONU éclairent l'essentiel du programme, la reconnaissance des droits plus récents en fournit l'ouverture.

Droits humains et développement : quels défis ?

Par-delà le scandale de la question, les droits humains constituent-ils un frein ou un moteur du développement ? Peut-on supposer un développement sans respect des droits des personnes ? À l'inverse, défendre les droits a-t-il un sens si la pauvreté s'accroît ?* Droits et développement ont en effet fondamentalement la même finalité : l'épanouissement de l'être humain.

Poser la question pointe pourtant bien des paradoxes ! En effet, l'aide des pays du Nord a fréquemment accru la discrimination de ceux qui étaient déjà les moins favorisés en renforçant les régimes répressifs. D'ailleurs, bien des bailleurs de fond théorisent encore le fait que les droits sont un luxe que l'on ne pourra se payer que quand la croissance économique sera enclenchée ; dès lors, et selon eux, toute action contre les États qui violent les droits de l'Homme est néfaste au développement. De même, les droits humains ayant essentiellement une dimension personnelle, les défendre conduirait, toujours selon cet adage, surtout dans les sociétés traditionnelles où l'obéissance aveugle au chef assure la cohérence des groupes, à la déliquescence complète des États. Néfastes au développement, les droits humains seraient aussi une forme pernicieuse de

domination culturelle de l'Occident sur les pays du Sud. On le voit, il faut bien considérer que le couple droits humains et développement ne fait pas consensus.

Les défis d'une aide au développement structurée autour des droits humains émanent de ces paradoxes. D'une part, si les droits sont universels, s'il faut affirmer bien haut que l'Occident n'en a ni le monopole culturel, ni les formes les plus évoluées, il faut bien reconnaître que la façon dont les droits humains sont présentés est parfois typiquement occidentale et choque les pays d'autres cultures : primat de l'individu sur le groupe, apologie du régime républicain, déni d'une justice coutumière, non-reconnaissance des droits collectifs notamment sur la gestion de l'espace agricole. Tout cela est bien souvent à l'origine de tensions et peut susciter humiliation et violence dans les Suds. Présentant une forte dimension plastique, les droits humains posent ainsi, et avant tout, un défi culturel.

D'autre part, si les objectifs finaux des droits humains et du développement, surtout s'il est durable, sont identiques, la question des étapes intermédiaires est cruciale. Quels compromis établir durant le processus ? Doit-on aider les régimes répressifs et par là contribuer à l'assouplissement de leurs politiques, ou faut-il au contraire y stopper toute présence et toute aide, même si elle parvient, en partie du moins, aux groupes les plus démunis et stigmatisés ? De même, est-il supportable d'aider économiquement des États favorisant le travail des enfants, mais ne pas le faire, n'est-ce pas précipiter ces mêmes enfants dans une violence plus grande et se priver du temps de persuasion auprès des édiles politiques afin que le scandale cesse ?

On le voit, les menaces contre les droits humains sont grandes. Idéologiques avant tout quand le libéralisme et la liberté des marchés ne doivent pas connaître d'entraves alors que la preuve est hélas partout faite que cette idéologie profite aux plus grands et plongent dans la misère les plus petits, et avec elle dans la violence et le déni des droits de l'Homme. Religieuses aussi quand monte le refus de la différence et la légitimation divine des formes les plus abjectes de violence. Intime enfin quand la peur de l'autre conduit chacun d'entre nous au repli identitaire et à la lâche acceptation, dans sa propre sphère culturelle, de formes d'exclusion et de brutalité (expulsion des Roms, refus du droit d'asile, reconduite à la frontière des étudiants étrangers...) les plus odieuses. Avec Lampedusa, le silence assourdissant de l'Union européenne et de ses peuples devant les milliers de morts silencieuses

des migrants traversant la Méditerranée en donne la triste mesure.

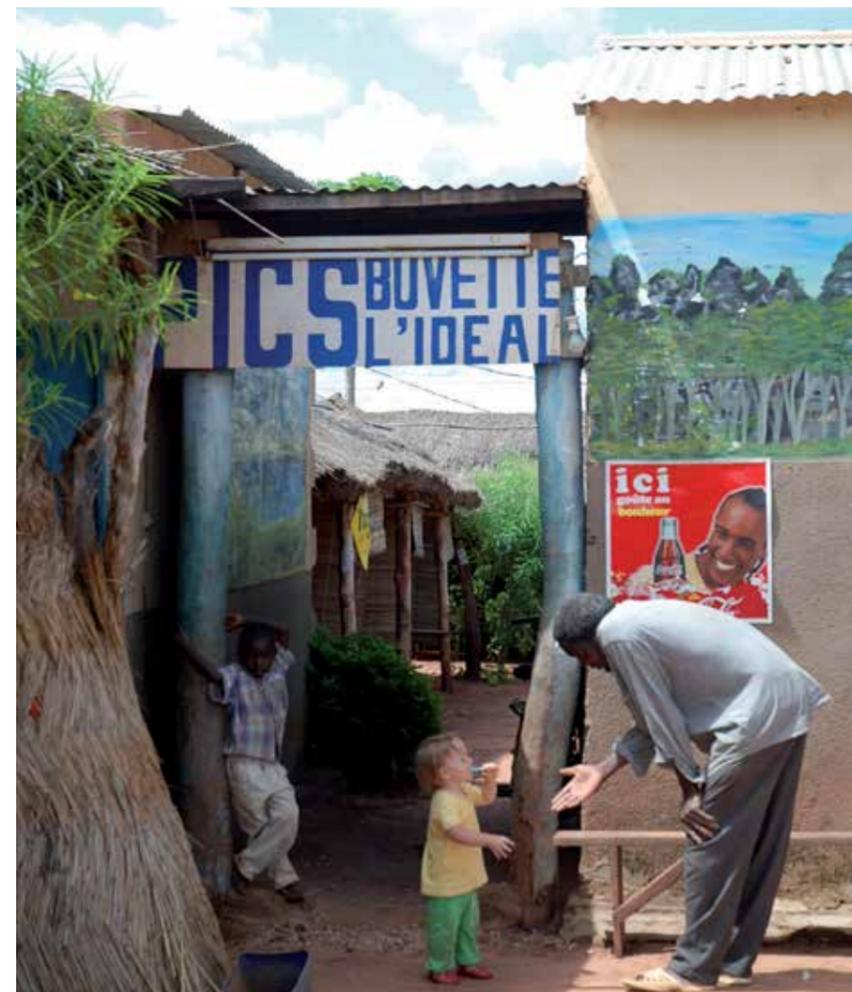
Du local au global, quelle gouvernance ?

Mais, pour plagier Sartre, ne désespérons pas le Billancourt des ONG et des acteurs de la solidarité internationale ! Si les défis sont grands et les menaces réelles, bien des motifs sont encourageants. D'une part, les armes détenues par les promoteurs des droits humains sont de plus en plus efficaces et, à cet égard, il faut notamment louer les actions de l'ONU et des grandes ONG internationales. Malgré leurs limites et leur impuissance parfois, force heureuse est de constater la très nette augmentation de leur influence y compris dans des États peu démocratiques. D'autre part, les relations d'État à État ou de collectivité à collectivité nouées dans le cadre de la coopération décentralisée incluent de plus en plus souvent un volet éthique (lutte contre la corruption, respect des minorités, avancées « démocratiques »). Enfin les ONG locales ou internationales jouent un rôle majeur de sentinelles des droits de l'Homme en labourant inlassablement le terrain de l'injustice, et en

informant non moins inlassablement le monde de la présence d'exactions.

Au final, c'est dans l'articulation entre toutes ces échelles, le local des petites mais extraordinairement nombreuses associations, le global des institutions nationales, internationales et des grandes ONG, que se jouent les complémentarités entre développement et droits humains. C'est dans le partenariat avec les Suds, là aussi à tous les niveaux scalaires, que se forge le droit à la source de tous les autres : le droit à la dignité. À cet égard, cette Semaine de la solidarité internationale articulée autour du thème « Droits à l'essentiels » apporte une pierre, légère mais signifiante, à l'édifice.

Texte rédigé par Bertrand Sajaloli (université d'Orléans et Centraider), à la demande et avec l'appui du Conseil d'administration de Centraider



© Djangan Barani

Droits de l'Homme, droits humains

Ces deux expressions évoquent également la dignité inaliénable de la personne humaine et affirment le respect de l'être humain.

« Droits humains » est la traduction directe des *Human Rights* de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. Le choix du terme « droits de l'Homme » est une spécificité française. Nous emploierons indifféremment les deux.

Article

Christine Delphy, « Droits de l'Homme ou droits humains. Les mots sont importants », *Politix*, n° 935, 18 janvier 2007. Christine Delphy, auteure et chercheuse du CNRS dans le domaine des études de genre, explique et critique « l'exception française » qui nous fait parler de « droits de l'Homme » plutôt que de « droits humains ».

► <http://lmsi.net/Droits-de-l-homme-ou-droits>

Conférence

François Vargas, « Les Droits de l'Homme, frein ou moteurs du développement ? » Leçon inaugurale prononcée à l'Institut universitaire d'études du développement de Genève, 19 octobre 1998. L'auteur rappelle l'équivalence des deux termes droits de l'Homme et droits humains.

► http://graduateinstitute.ch/files/live/sites/iheid/files/sites/developpement/shared/developpement/362/itineraires%20IUED/IUED_ILI06_Vargas.pdf

DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS (DESC)

Art. 1 : droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. **Art. 3 :** égalité entre hommes et femmes concernant des droits économiques, culturels et sociaux. **Art. 6-8 :** droit au travail / droits syndicaux. **Art. 9 :** droit à la sécurité sociale. **Art. 11 :** droit de toute personne à un niveau de vie suffisant. **Art. 12 :** droit pour une personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle est capable d'atteindre (droit à la santé). **Art. 13 :** droit à l'éducation, y compris la gratuité progressive de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. **Art. 14 :** pleine application de la gratuité de l'enseignement primaire pour tous. **Art. 15 :** droit à la culture.

Les ressources et références proposées dans ce dossier vous ouvriront des pistes de réflexion. L'objet est de fournir des éléments pour interroger les pratiques des acteurs de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale en région Centre à l'aune de la défense des droits humains.

Plus concrètement, nous ferons référence dans ce dossier aux droits qui ont été progressivement formulés et reconnus dans un ensemble de textes juridiques (déclarations, pactes, conventions, protocoles). Trois « générations » de droits peuvent être distinguées en fonction de l'histoire de leur reconnaissance internationale. Les droits civils et politiques fixent les libertés face au pouvoir (droit à la vie, liberté d'expression, liberté syndicale...). Les droits économiques, sociaux et culturels (DESC) doivent être garantis matériellement par les États (droit au travail, au logement, à l'éducation, à la santé...). Les « droits de solidarité » comprennent le droit au développement, à la paix, à un environnement sain; cette dernière catégorie reste largement à préciser et n'est pas reconnue par toutes les parties.

La problématique de ce dossier nous a conduit à présenter un certain nombre d'organisations internationales et de grands textes juridiques qui constituent le contexte d'intervention des acteurs de notre réseau.

Les droits humains en quelques dates clés

1948 Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'ONU. Elle formule des droits mais n'a pas force d'obligation envers les États.

1966 Adoption par l'Assemblée générale de l'ONU du PCP (Pacte international relatif aux droits civils et politiques) et du PIDESC

(Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels). Ces deux pactes confèrent à la liste des droits énoncés dans la DUDH un caractère obligatoire.

1986 Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement.

1990 Convention internationale sur la protection des

droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée par l'ONU.

1998 Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies.

2008 Adoption par l'ONU du Protocole facultatif se rapportant au PIDESC.

2010 Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies relative au droit à l'eau potable.

2012 signature par la France du Protocole facultatif au Pacte international relatif aux DESC.

2013 (5 mai) Entrée en vigueur du protocole facultatif au pacte international sur les DESC.

DROITS CIVILS ET POLITIQUES (DCP)

Art 1: Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et « à disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles ». **Art 6:** Droit à la vie et sur la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide à la privation de la vie. **Art 7:** Interdiction de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. **Art 8:** Interdiction de l'esclavage et des travaux forcés. **Art 9:** Droit à la liberté et à la sécurité, interdiction de la détention arbitraire. **Art 14:** Égalité devant les tribunaux et les cours de justice. Droit au silence, présomption d'innocence. **Art 18:** Droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. **Art 19:** Liberté d'expression (et conditions sous lesquelles cette liberté peut être restreinte). **Art 20:** Interdiction de toute propagande en faveur de la guerre et l'incitation à la discrimination. **Art 21:** Droit de réunion pacifique. **Art 22:** Droit de réunion et sur l'Organisation internationale du travail. **Art 25:** Droit de voter et d'être élu au suffrage universel et égal (alinéa b). **Art 26:** Droit à l'égalité devant la loi. **Art 27:** Droits culturels des minorités.

Organisme de référence

ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)

L'ACAT défend les valeurs universelles des droits de l'Homme et du droit humanitaire et la nécessité de les respecter. Sa mission est de: Combattre la torture, Abolir les exécutions capitales, Protéger les victimes

> <http://www.acatfrance.fr/>

Organisme de référence

Reporters sans Frontières

Lutte pour liberté de la presse et la liberté d'expression.

> www.rsf.org

Site ressource

Amnesty International

Dans la rubrique « Connaître les droits humains » du site vous trouverez des informations sur la situation des droits humains dans plus de 150 pays, ainsi que sur les grands domaines de travail d'Amnesty International.

> www.amnesty.org

Campagne

« Exigeons la dignité »

La campagne d'Amnesty International vise à mettre un terme aux atteintes aux droits humains qui perpétuent la pauvreté.

> www.amnesty.org

Dossiers documentaires

Ritimo

Plusieurs dossiers et bibliographies récents sont consacrés à la question des droits humains notamment:

« Droits de l'Homme », Forum Réfugiés/COSI, janvier 2009

> www.ritimo.org/article579.html

« Les Droits économiques sociaux et culturels: des droits à affirmer et à conquérir », CIIP, avril 2013

> www.ritimo.org/article587.html

« Coopération internationale et droits de l'Homme », achACT, juin 2009

> www.ritimo.org/article582.html

Site ressource

Liste des thèmes des droits de l'Homme sur le site Internet de l'ONU.

> www.ohchr.org/FR/Issues/Pages/ListofIssues.aspx

Forum des droits humains

d'Orléans

Amnesty International et 26 autres associations. *Edition 2013 autour du droit au logement*. Colloque **samedi 23 novembre**, à Polytech Orléans (campus universitaire de La Source). Deux tables rondes s'y tiendront: l'une portant sur les aspects sociaux et économiques et écologiques, l'autre sur les aspects historiques et politiques.

Amnesty International

• MONDE

L'approche par les droits et la solidarité internationale

Créée en 1961, Amnesty International est un mouvement mondial historiquement connu et reconnu pour son travail de défense des droits civils et politiques (obtention du prix Nobel de la paix en 1977 pour son travail de dénonciation de la répression politique en Argentine et au Chili). Amnesty International œuvre fondamentalement pour le respect, la défense et la promotion de tous les droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

La solidarité internationale, qui est au cœur de toutes les actions d'Amnesty International, se nourrit des principes d'indépendance et d'impartialité qui régissent le travail de l'ensemble du mouvement.

une approche basée sur le droit et pas sur le seul besoin identifié

En cinquante ans d'existence, Amnesty International a profondément évolué. Son champ d'intervention, initialement limité aux prisonniers d'opinion, s'est étendu à l'ensemble des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Afin de mener à bien ses actions, Amnesty International s'appuie beaucoup sur ce qu'il est convenu d'appeler « l'approche par les droits ». Cette approche en termes de droits correspond à l'émergence d'un discours qui place les droits humains et l'émancipation de la personne au cœur même des actions de solidarité internationale et des politiques de développement et de lutte contre la pauvreté.

La démarche est somme toute assez simple: il s'agit de se baser sur le droit et non pas sur le seul besoin identifié. Le droit peut être imposé par la loi et son non-respect permet d'engager la responsabilité de l'État qui doit le mettre en œuvre. Le besoin, quant à lui est plutôt une aspiration ou une ambition pouvant être légitime sans pour autant faire l'objet d'un engagement de la part d'un gouvernement ou de toute autre partie.

sortir d'une vision trop émotionnelle

Dans le cas précis de la lutte contre la pauvreté, cette approche permet ainsi d'avoir une nouvelle compréhension des droits de l'Homme, sortant d'une vision soit trop théorique ou déconnectée

des réalités soit trop émotionnelle de la lutte de solidarité (internationale ou non). Le droit devient un outil, un cadre de référence qui introduit les notions de responsabilité et d'obligation de rendre des comptes. Ces notions importantes placent l'individu au centre des politiques de développement.

Pour Amnesty International il est ainsi fondamental d'associer les populations à toute action, et de rechercher une participation active de leur part (consultation, contribution à la réflexion et à la définition des actions à mettre en place), tout en prenant en compte les éventuelles inégalités d'accès aux droits. L'identification de ces inégalités permet d'engager la responsabilité directe de l'État dont les obligations reposent sur trois piliers:

- **Respecter les droits** en s'abstenant de prendre des mesures qui ont pour effet de priver quiconque de l'accès à ces droits;

- **Protéger les droits** en protégeant les personnes et les groupes contre les violations des droits de l'Homme;

- **Mettre en œuvre les droits de l'Homme** en prenant des mesures positives pour faciliter l'exercice des droits fondamentaux.

couplage entre les activités de sensibilisation et de dénonciation

C'est ensuite sur le terrain que tout se joue. En amont, lorsqu'Amnesty International déploie des missions de recherche, menées par des équipes pluri-disciplinaires venant du siège londonien de l'organisation. Il s'agit alors d'enquêter sur place pour constater les violations des droits humains, et d'interroger tout autant les populations que les organisations de la société civile et les pouvoirs publics du pays concerné.



Les oubliés du Caire.

© Amnesty International Egypte

En aval, lorsque les rapports issus de ces recherches sont publiés et servent d'ossature à l'action conduite par les militants (actions d'information, de sensibilisation mais aussi de dénonciation et de plaidoyer). Le couplage entre l'activité de sensibilisation / information et l'activité de dénonciation (campagne de presse, pétitions...) permet de mettre en relief les liens qui existent entre les violations constatées sur le terrain (que ce soit en France où à l'étranger) et les responsabilités susceptibles d'être engagées au niveau des auteurs des violations, lesquels sont souvent en dernier lieu les États lorsque ceux-ci n'ont pas honoré leurs obligations. À cet égard, Amnesty International mène campagne pour rappeler aux États quelles sont leurs obligations au regard du droit international en matière de droits humains.

Plus localement, ce travail d'Amnesty International France peut prendre la forme de participation des groupes locaux à divers temps forts de mobilisation ou de convergence autour, notamment, de la Journée mondiale du refus de la misère ou de la Semaine de la solidarité internationale.

Yves Prigent

Responsable du programme Lutte contre la pauvreté et les discriminations - Secrétariat national d'Amnesty International France

72 - 76 boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19
(+ 33) (0)1 53 38 65 72
yprigent@amnesty.fr
www.amnesty.fr/dignite

Tous les droits de l'Homme sont universels, indivisibles, interdépendants et corrélés. La communauté internationale doit traiter les droits de l'Homme de manière globale, juste et équitable avec la même emphase sur chaque droit. »

Déclaration de la Conférence Mondiale des droits de l'Homme de Vienne, ONU, 25 juin 1993.

Synthèse

Terre des Hommes France, *Les Droits économiques, sociaux et culturels*, 2009, 28 p.

Un livret pour en savoir plus sur les DESC, les textes internationaux, l'action de la société civile.

> www.agirpourlesdesc.org/IMG/pdf_LivretDESC.pdf

Plateforme internationale

Agir pour les DESC

Ce programme international de formations aux méthodes d'exigibilité des DESC regroupe des associations du Bénin, Cameroun, France, Inde, Mali, Philippines, Sénégal et Togo, toutes impliquées dans les droits économiques, sociaux et culturels (DESC). L'objectif est de mettre leurs expériences en commun, notamment à travers ce site, pour renforcer mutuellement les compétences et en faire profiter d'autres acteurs. Une mine d'information sur les DESC.

> www.agirpourlesdesc.org

Fiches d'information

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme

Ces fiches renseignent sur une gamme étendue de sujets relatifs aux droits de l'Homme. Chaque fiche porte sur un thème spécifique (droit à l'eau, droit à une alimentation suffisante...) et précise le droit en question et les sujets connexes, ainsi que les mécanismes internationaux qui ont été mis en place pour les promouvoir et les protéger.

> www.ohchr.org/EN/Publications/Resources/Pages/FactSheets.aspx

Livre

Commission nationale consultative des droits de l'Homme, *Les Grands Textes internationaux des droits de l'Homme*, La Documentation française, 2008, 537 p.

Ce recueil d'une cinquantaine de textes internationaux est présenté par Emmanuel Decaux, directeur d'un centre de recherche sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire. Les textes y sont classés par thèmes et regroupés sous deux grandes parties: les textes internationaux et les textes européens.

Livre

Terre des Hommes, *Les Droits économiques, sociaux et culturels (DESC): Exigences de la société civile et responsabilité de l'État*, Karthala, 2003, 485 p.

L'ouvrage montre qu'il est impossible de dissocier la plupart des droits: ni les DESC entre eux, ni les DESC des droits civils et politiques. Le renforcement de la protection des droits économiques, sociaux et culturels fait partie intégrante du renforcement de la protection de tous les droits reconnus dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH). Les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux sont véritablement universels, indivisibles, interdépendants et étroitement liés.

Plusieurs systèmes juridiques et normatifs internationaux, régionaux et nationaux, servent à faire appliquer les droits de l'Homme: déclarations, protocoles, tribunaux, commissions onusiennes...

Il existe par ailleurs d'autres systèmes thématiques de législation des droits de l'Homme: les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) protègent en particulier les droits du travail, tandis que le droit international humanitaire (DIH) s'applique aux conflits armés et présente de nombreux éléments communs avec la législation des droits de l'Homme.

Le Conseil des droits de l'Homme

Créé par l'Assemblée générale de l'ONU, le 15 mars 2006, le CDH est un organe intergouvernemental qui a pour but principal d'aborder des situations de violations de droits de l'Homme et d'émettre des recommandations à leur encontre.

> www2.ohchr.org/french/bodies/hrcouncil/

Comité DESC

Créé par l'ONU en 1985, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, composé de 18 experts indépendants, suit l'avancement de ces droits dans les différents pays, sur la base de rapports fournis par les États. La société civile peut proposer un « rapport alternatif ».

> www.terredeshommes.fr/droit-a-vivre-dignes/comite-desc.html

La commission africaine des droits de l'Homme et des peuples

La CADHP insiste sur l'indivisibilité des droits humains, affirmant que les DESC sont indissociables des droits civils et politiques.

> www.achpr.org/fr

Organisation internationale du travail

Créée en 1919, l'OIT a pour but de promouvoir les droits au travail, la création d'emplois décents, la protection sociale et le dialogue social dans le domaine du travail.

Les instances tripartites de l'OIT (gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs) élaborent des conventions internationales, et un système de contrôle des normes internationales du travail.

> <http://www.ilo.org/global/lang-fr/index.html>

Le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe est la plus ancienne organisation intergouvernementale européenne, qui regroupe 47 pays membres. Il est totalement indépendant. Il œuvre notamment pour la sauvegarde des Droits de l'Homme principalement à travers ses institutions que sont la **Cour européenne des droits de l'Homme** et le **Commissaire aux Droits de l'Homme**. Créée en 1959, la Cour Européenne des Droits de l'Homme est l'organe judiciaire du Conseil de l'Europe. Elle sanctionne les États ayant manqué à leurs engagements souscrits lors de la signature de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

> hub.coe.int/fr

CCFD-Terre solidaire

• MONDE

Défendre le droit à l'alimentation

La notion de souveraineté alimentaire, c'est-à-dire la possibilité pour un pays d'être maître de ses priorités en termes de politique agricole et d'approvisionnement alimentaire, est le pilier de toute action contre la faim et la misère.

Pour le CCFD-Terre Solidaire, agir durablement contre la faim suppose de rééquilibrer les options agricoles en faveur de l'agriculture paysanne.

Le CCFD-Terre Solidaire s'est engagé à promouvoir « des règles commerciales justes et des politiques agricoles en faveur des agricultures familiales, viables et durables ». Afin que les agriculteurs puissent répondre au défi de nourrir la planète, il faut une volonté politique de les soutenir. Le CCFD-Terre Solidaire soutient le Funprocoop, association qui renforce le mouvement social au Salvador et tisse des alliances afin de promouvoir la souveraineté alimentaire.

Lutter contre la volatilité des prix agricoles

Les marchés agricoles livrés aux humeurs des spéculateurs, la quasi-disparition des stocks de régulation ou d'urgence, les règles commerciales qui ruinent des filières locales par la « libre-concurrence » avec des produits étrangers plus compétitifs, sont autant de menaces que dénonce le CCFD-Terre Solidaire.

Dénoncer l'accaparement des terres

L'accès à la terre pour les populations pauvres est un enjeu de justice sociale et de développement. L'accaparement des terres arables est l'une des principales menaces qui pèse actuellement sur la souveraineté alimentaire des pays du Sud. Il est essentiel d'encourager les processus de réformes agraires dans chaque pays et de contrôler les investissements étrangers afin de lutter contre les accaparements de terre. L'action de KPA en Indonésie, soutenue par le CCFD-Terre Solidaire, pour la mise en place d'une plateforme multi-acteurs incite le gouvernement à une réforme agraire et au règlement des conflits liés à la terre. De même au Brésil, le Mouvement des Sans-Terre prône une agriculture familiale sur des terres souvent inoccupées.



Riziculture à Bali.

Se mobiliser pour l'accès à l'eau

Les pratiques industrielles agro-exportatrices ont des conséquences néfastes sur les ressources en eau; en revanche, les paysannes possèdent des savoir-faire traditionnels collectifs et individuels plus respectueux en matière de gestion durable de l'eau.

Combattre l'extension des agro-carburants

Le CCFD-Terre Solidaire alerte sur les impacts néfastes des productions agricoles à grande échelle destinées aux agrocarburants comme ces monocultures intensives des pays du Sud à vocation exportatrice (canne à sucre, palmier à huile, soja, jatropha, etc.), qui viennent concurrencer l'agriculture familiale et vivrière, entraînent l'accaparement des terres fertiles, des déplacements de populations et accentuent la dégradation des ressources naturelles (pollutions, déforestation). En Indonésie, des associations se mobilisent contre l'accaparement des terres destinées à la production d'huile de palme exportée vers l'Europe.

Échanger avec nos partenaires du Sud

Les organisations de la société civile sont la clef de voûte des efforts pour défendre la souveraineté alimentaire: ce sont les paysans sans-terre, les organisations paysannes, de pêcheurs, de femmes et de jeunes, de populations urbaines pauvres, qu'il s'agisse d'organisations villageoises et de quartier, d'organisations syndicales, ou d'organisations de défense des minorités culturelles, etc. qui partout dans le monde se créent pour défendre leurs droits, leur vie, et leur participation citoyenne au sein de leur société.

Les sociétés civiles ont acquis une maturité durant ces dernières années sur la ques-

tion de la souveraineté alimentaire et sont devenues des interlocuteurs respectés des États et des institutions internationales, car pour agir durablement contre la faim, il faut agir sur des modes de développement plus justes et solidaires, respectueux de l'humanité et des ressources naturelles.

Depuis un an le CCFD-Terre Solidaire en région Centre a choisi d'approfondir sa réflexion sur la souveraineté alimentaire autour de la question de l'économie sociale et solidaire, des modes de production et de la place des femmes. En mars 2013, trois partenaires du CCFD-Terre Solidaire engagés sur ces questions sont venus témoigner de leur expérience. Ils venaient de Guinée Conakry (Le FPDF appuie la structuration de 4 filières agricoles -riz, maïs, pomme de terre et oignon), du Mali (Afrique Verte: transformation des céréales) et du Brésil (Centrac: promotion d'une agriculture familiale et développement de réseaux entre producteurs et consommateurs).

Dans la continuité de sa réflexion, le CCFD-Terre Solidaire de la région Centre va organiser avec des membres de son réseau un voyage d'immersion chez ses partenaires au Brésil fin 2014 puis en Inde, durant l'été 2015. Un accueil de partenaires brésiliens et indiens dans notre région entre le 15 et le 30 mars 2014, sera le point de départ de la préparation de ces voyages. L'objectif de cette démarche devant nous permettre de réfléchir ensemble sur les modèles de développement agricole au Nord et au Sud et de leurs impacts sur la souveraineté alimentaire pour l'avenir de l'humanité.

Didier Gosselin

Délégué régional à la commission internationale des partenariats
dimatoss@yahoo.fr / 06 75 27 12 71

Les OMD, positionnement en faveur des droits humains

En septembre 2000, les 191 pays membres des Nations unies rassemblés à New York ont adopté la Déclaration du millénaire, par laquelle ils s'engageaient à atteindre d'ici 2015 huit objectifs spécifiques pour le développement.

Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et mettre en œuvre les droits économiques, sociaux et culturels ne revient pas au même. Il peut y avoir atteinte des OMD alors même que les droits de l'Homme auront été violés. Les OMD constituent seulement une étape vers la pleine réalisation des droits de l'Homme pour tous.

Les OMD et les normes relatives aux droits de l'Homme se complètent dans une large mesure mais les droits de l'Homme vont plus loin, à plusieurs titres. Les droits de l'Homme engagent juridiquement (et pas seulement politiquement) les États; ils ont une portée plus large que les OMD, qui laissent de côté certaines libertés sociales qui entrent dans le cadre des droits de l'Homme. Les objectifs des OMD en matière de réduction de la pauvreté sont plus modestes. Enfin, les OMD mettent principalement l'accent sur le monde en développement tandis que les normes internationales relatives aux droits de l'Homme sont universelles et visent à éliminer la pauvreté, le VIH/sida, la mortalité maternelle et autres, où que ces problèmes existent.

Fiche d'information

Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, *Questions fréquemment posées concernant les droits économiques, sociaux et culturels*, fiche d'information n° 33, 2009, 63 p.

Un recueil qui se présente sous forme de réponses à une vingtaine de questions sur les DESC: que sont-ils? Comment les protéger? Quel est le rôle des États?

> www.agirpourlesdesc.org/IMG/pdf/Questions_frequemment_posees_concernant_les_DESC.pdf

Revue

« Objectifs du Millénaire pour le développement: points de vue critiques du Sud », *Alternatives Sud*, n° 1, 2006, p. 27-203.

L'ensemble de ces articles expriment les points de vue critiques du Sud sur les enjeux en termes de développement des OMD et sur les politiques mises en œuvre en leur nom. Ils permettent de mettre en perspective les enjeux variés du développement pour les populations du Sud en vue de la réorganisation de l'agenda de la « communauté internationale » autour des OMD.

FOCUS sur le droit à l'éducation

Droit à l'éducation / témoignage

Tribune sur le droit à l'éducation sur le site de *La Semaine*. Témoignage de Dominique THYS, Président de Solidarité Laïque - La société civile s'implique de plus en plus pour rendre effectif le Droit à l'éducation.

> www.lasemaine.org/monter-une-action/nos-ressources/enjeux/tribune-sur-le-droit-a-leducation]

Guide

Programme PRODRE-AO, Les Déperditions scolaires, un frein à l'éducation en Afrique de l'ouest, Guide collectif à l'intention des pouvoirs publics et de la communauté éducative.

> www.solidarite-laique.org

Radio

Émission: *Un monde d'idées*. Michèle Barzach, présidente de l'UNICEF France: « Quand on éduque une fille, on éduque un pays ». À l'occasion de la deuxième édition de la Journée Internationale des Filles, l'UNICEF France veut mettre en avant les problématiques liées à l'accès à l'éducation pour les filles dans les pays en développement.

> www.franceinfo.fr/un-monde-d-idees

Rapport

UNESCO, *Le Droit à l'éducation: vers l'éducation pour tous tout au long de la vie*, Rapport mondial sur l'éducation 2000.

> <http://www.unesco.org/education/information/wer/PDFfran/toutrme.PDF>

Brochure de synthèse

Melik Özden, *Le Droit à l'éducation*, CETIM, 2009, 64 p.

L'éducation est bien souvent vue comme un moyen d'atteindre d'autres objectifs et l'on oublie que l'éducation est avant tout un droit humain et une fin en soi. Cette brochure est un outil pour accompagner les mouvements, groupes sociaux et ONG dans leur lutte pour revendiquer et exiger le respect du droit à une éducation de qualité.

> www.cetim.ch/fr/documents/bro11-educ-A4-fr.pdf

UNESCO

Créée en 1945, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, a pour mission de contribuer à la construction de la paix, à la réduction de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel, en s'appuyant principalement sur l'éducation. Les objectifs de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation consistent à soutenir la réalisation de l'Éducation pour tous (EPT), à être chef de file en matière d'éducation aux niveaux mondial et régional, à renforcer les systèmes éducatifs du monde entier - de la petite enfance à l'âge adulte - et à relever les défis mondiaux d'aujourd'hui grâce à l'éducation.

> <http://fr.unesco.org/>

Cercle des Amis de Fana

• MALI

Lutter pour le droit à l'éducation en valorisant la scolarisation des filles

L'un des objectifs du millénaire étant l'accès à l'éducation primaire pour tous, le Cercle des Amis de Fana (jumelage de coopération décentralisée entre Amboise en Indre et Loire et Fana au Mali) a choisi de soutenir le Centre d'animation pédagogique de Fana dans sa lutte pour la scolarisation des filles.

Le projet concernant la valorisation de la scolarisation des filles a été préparé conjointement par Mme Nana Diawara Traoré et le Cercle des Amis de Fana.

D'une manière générale, environ 30 % des enfants, garçons et filles confondus, n'entrent pas en primaire à Fana et dans les villages composant la commune de Guégnéka-Fana, et, bien sûr, il est difficile de mesurer la part des filles mais c'est sans doute la plus importante.

deux fois plus de filles fuient l'école

Le projet est parti du constat de la fuite des filles du système scolaire, fuite qui était deux fois plus importante que celle des garçons.

Il avait pour objet de créer une émulation entre les jeunes filles scolarisées afin d'éviter leur départ en cours de scolarité: 25 % des filles quittaient le système scolaire avant le collège et seulement 20 % des collégiennes allaient au lycée car il n'y pas de lycée public à Fana. Il faut aller à Dioila (40 km de Fana) ou à Bamako à 120 km, ce qui est une charge si les parents n'ont pas de familles dans l'une ou l'autre de ces villes.

Donc, on envoie prioritairement les garçons faire des études plus longues même si, pour beaucoup de Fanois agriculteurs, les études longues ne sont pas nécessaires car l'école n'apparaît plus au Mali comme ascenseur social, compte tenu du nombre important de jeunes diplômés sans emploi.

Alors pourquoi scolariser des filles, plus utiles à la maison!

Par une réelle reconnaissance de l'assiduité, du courage, du travail que les filles fournissent et du niveau qu'elles acquièrent au cours de leur scolarité, nous voulons



inciter celles qui sont déjà dans le cursus à continuer au-delà. Nous souhaitons encourager aussi celles qui ne le sont pas encore à y entrer, par l'exemple des précédentes.

des perspectives d'avenir existent pour les filles

L'impact est attendu à plusieurs niveaux: sur les familles, par l'honneur qui rejaillira sur celles dont les filles auront été distinguées, et par l'émulation produite sur les familles non encore sensibilisées, sur les habitudes, par la démonstration que des perspectives d'avenir existent pour les filles par une instruction facilitant l'accès à un métier, sur le niveau de vie et la pauvreté, par l'accès à des métiers plus valorisants que d'être « petite bonne » chez les riches, vendeuse sur le goudron dans le meilleur des cas, ou se livrer à la prostitution dans le pire.

Toute la population apporte son concours à la finalisation du projet de remise de prix, les parents des filles, les instituteurs, les notables, les opérateurs économiques en tant qu'employeurs potentiels.

La portée consiste en la création d'un événement solennel sollicitant la présence de la foule des citoyens devant laquelle seront honorées les filles et leurs familles, créant ainsi la perspective pour d'autres, d'être considérées de même l'année suivante.

Les familles des lauréates sont fières de

voir leurs filles récompensées et souhaitent la continuité de ces cérémonies, qui servent l'émulation entre les élèves et encouragent au travail et à la régularité.

envoyer des enfants à l'école représente une charge

Lors de cette cérémonie les lauréates reçoivent un sac d'écolier, une lampe tempête luciole (pour faire les devoirs quand il n'y a pas d'électricité dans la case familiale), trois pagnes uni wax pour se coudre des robes, du matériel scolaire (cahiers, stylos, crayons à papier et gommes).

Ces prix peuvent sembler dérisoires à nos yeux d'Européens mais sont importants pour des familles pour qui envoyer des enfants à l'école représente une charge.

De 2009 à 2012, 150 filles ont été récompensées. Elles ont toutes continué leurs études à l'exception de douze d'entre elles: huit n'ont pu continuer faute de moyens financiers; quatre ont été forcées à se marier (le mariage forcé est un élément de la culture malienne); une a abandonné ses études du fait de la limite d'âge de l'orientation, ses parents n'ayant pas les moyens de payer ses études.

Chantal Millo

Présidente du Cercle des Amis de Fana
Mairie d'Amboise 37400 Amboise
02 47 23 96 49
chantal.millo@wanadoo.fr

Éduquer et sensibiliser aux droits humains

« Les individus, organisations non gouvernementales et institutions compétentes ont un rôle important à jouer pour ce qui est de sensibiliser davantage le public aux questions relatives à tous les droits de l'Homme et à toutes les libertés fondamentales, en particulier dans le cadre d'activités d'éducation, de formation et de recherche dans ces domaines en vue de renforcer encore, notamment, la compréhension, la tolérance, la paix et les relations amicales entre les nations ainsi qu'entre tous les groupes raciaux et religieux, en tenant compte de la diversité des sociétés et des communautés dans lesquelles ils mènent leurs activités. »

Article 16 de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, le 9 décembre 1998.

Guide pratique

« Comment faire respecter les DESC ? »

Une rubrique qui propose des méthodes pour faire en sorte que les droits économiques, sociaux et culturels soient reconnus et respectés :

- Mobiliser la société civile
 - Former et accompagner les populations
 - Dialoguer avec les pouvoirs publics
 - Améliorer les Droits dans les collectivités locales
 - Participer à la création ou modification de lois
 - Réaliser et présenter un rapport alternatif
 - Assurer le suivi des recommandations du Comité DESC
 - Se mobiliser pour l'application du protocole facultatif au PIDESC
 - Contrôler les pratiques administratives et judiciaires
 - Transformer les droits en politiques publiques
 - Agir auprès des multinationales
- www.agirpourlesdesc.org

Plateforme de mobilisation

Forum international des plateformes nationales d'ONG

Depuis près d'un an, de nombreux membres du FIP (Forum international des plateformes nationales d'ONG) mènent un travail important sur l'agenda de développement post-2015.

Les plateformes nationales d'ONG de nombreux pays ont réalisé, au travers de la mobilisation de leurs membres et en collaboration avec d'autres acteurs de la société civile, un important travail de formulation de positions et demandes communes pour un nouveau cadre de développement post-2015. Elles l'ont partagé par la suite avec le FIP qui les a appuyées, aux côtés de la campagne Beyond 2015 et GCAP, au cours de ce processus.

www.coordinationsud.org/document-ressource/lappel-de-la-societe-civile-pour-un-avenir-juste-et-durable-fip/

Programme mondial

Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'Homme (en cours)

Le 10 décembre 2004, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'Homme afin de promouvoir l'exécution des programmes d'éducation en la matière dans tous les secteurs.

www2.ohchr.org/french/issues/education/training/programme.htm

Guide

Amnesty International, *Devenir une École amie des droits humains*, 2012.

Un guide pour les écoles à travers le monde qui contient des suggestions pratiques pour aider les écoles du monde entier à intégrer de manière stable les droits humains dans leurs programmes, leurs méthodes d'enseignement et l'environnement éducatif au sens large, pour obtenir un impact durable non seulement sur les élèves, mais aussi sur leur entourage. Plaidoyer / campagne d'information et d'opinion.

www.amnesty.org/fr/library/info/POL32/001/2012/fr

Guide à destination des enseignants

Ramdane Babadji, *100 et 1 mots pour l'éducation aux droits de l'Homme*, Genève: Ed. de l'EIP, 2e éd., 2011, 120 p.

Ouvrage de vulgarisation du droit international des droits de l'Homme destiné aux enseignants publié par l'EIP (École instrument de paix) et le Bureau International d'Éducation.

http://portail-eip.org/Fr/Publications/Divers/138_mots/100et1_FR.pdf

EIP

Association mondiale pour l'école instrument de paix (EIP)

ONG fondée à Genève, en 1967. Elle est dotée d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, de l'UNESCO, de l'OIT, de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, du Conseil de l'Europe et de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples. Elle conduit des activités dans le domaine de l'éducation aux droits de l'Homme, à la paix et à la citoyenneté. Elle produit et diffuse des matériels pédagogiques pour l'éducation formelle et non formelle. Ces ouvrages sont réalisés par des spécialistes des sciences de l'éducation, du droit, des sciences sociales et des arts.

www.portail-eip.org/Fr

Revue scientifique

La Revue des Droits de l'Homme (La RevDH),

Revue électronique universitaire dans le champ des droits de l'Homme mais qui souhaite laisser place au dialogue et à l'échange d'informations avec les associations, les ONG, les praticiens et les militants. À travers ses différents numéros, la revue traite de questions essentielles comme la justiciabilité des droits sociaux.

<http://revdh.org>

Bulletin de liaison de Centraider

Les dossiers thématiques des derniers numéros du journal de Centraider traitent des OMD. Le n° 30 d'avril 2012, « Solidaires ici et là-bas » présentait les OMD et leurs avancées. D'autres numéros les abordent de manière thématique (santé dans le numéro d'avril 2013, alimentation en novembre 2010, eau en mai 2010...)

Soutenir des projets pour le droit à l'éducation « Pas d'éducation, pas d'avenir! »

Alors même que le droit à l'éducation fait partie des droits humains fondamentaux, 61 millions d'enfants ne vont pas à l'école dans le monde. L'engagement de nombreux acteurs de la coopération internationale en faveur de ce droit a permis de nombreux progrès mais la route est parfois longue et difficile : de nombreux enfants restent exclus du système scolaire et d'autres ne bénéficient pas des conditions nécessaires à un enseignement de qualité.

Par le biais de la campagne « Pas d'éducation, pas d'avenir! », la Ligue de l'enseignement du Cher fait partie des acteurs oeuvrant en faveur de l'éducation pour tous et toutes.

De la Quinzaine de l'école publique...

Créée en 1946 par le Ministère de l'Éducation nationale, qui en confie la conduite à la Ligue de l'enseignement, la Quinzaine de l'école publique visait à permettre aux élèves des écoles publiques françaises d'avoir accès à des activités éducatives, culturelles, civiques et sportives en parallèle de l'école.

... à la campagne « Pas d'éducation, pas d'avenir! »

En 2002, la Quinzaine de l'école publique s'oriente vers la solidarité internationale et la question du droit à l'éducation. Cette évolution fait suite à l'adoption, par les États membres de l'ONU, des OMD à atteindre d'ici 2015. Le deuxième de ces objectifs est d'assurer l'éducation primaire pour tous dans le monde.

Si le point d'orgue de la campagne reste la Quinzaine (du 13 au 26 mai en 2013) celle-ci s'étend bien au-delà (du 1^{er} mars au 31 août 2013 par exemple). Pour la quatrième année consécutive, la Ligue de l'enseignement et Solidarité Laïque ont uni leurs forces pour mener à bien cette campagne, qui a un double objectif :

- Soutenir financièrement des projets pour l'éducation, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Sensibiliser le grand public, surtout les plus jeunes, aux défis de l'éducation pour tous.

Le point commun des projets financés par la collecte est d'être réalisés dans

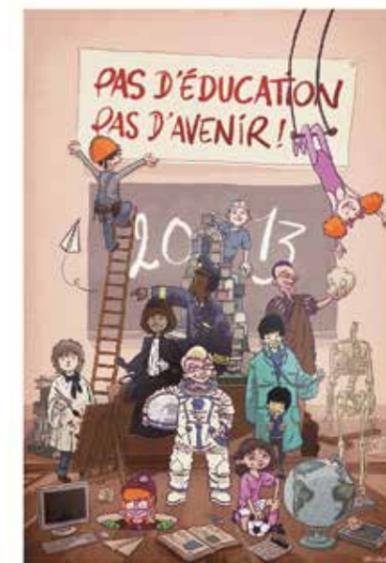
une démarche de coopération pour le développement basée sur la mobilisation des sociétés civiles locales. Portant tous sur le droit à l'éducation, ils permettent la construction de classes, de bibliothèques ou encore la mise en place d'activités éducatives et extrascolaires. En 2012, grâce aux fonds que des milliers d'élèves, de parents, de professeurs et de citoyens ont collectés, 40 projets ont été soutenus dans 18 pays répartis sur 3 continents.

Chaque année, un artiste met ses talents au service de la campagne en réalisant l'illustration qui sera imprimée sur les vignettes et cartes postales mises en vente. En 2013, c'est Fabrice Giband, illustrateur, graphiste et dessinateur de BD qui a réalisé ce visuel, succédant ainsi aux illustrateurs Tofdrü (2012) et Plantu (2011).

La campagne est aussi l'occasion de sensibiliser les élèves, de la maternelle au lycée, ainsi que l'opinion publique aux défis que représente le combat en faveur de l'éducation pour tous. De nombreuses actions d'éducation au développement et à la solidarité internationale sont donc mises en œuvre sur le territoire français, notamment dans le département du Cher.

Les actions de la Ligue de l'enseignement du Cher

Éduquer les citoyens français, notamment les plus jeunes, aux inégalités mondiales en matière d'éducation et aux stratégies de développement mises en œuvre nous semble être un angle d'action primordial. La Ligue de l'enseignement du Cher a donc fait le choix de donner une importance particulière à cet objectif pédagogique en menant des actions d'éducation au développement tout au long de l'année.



Par exemple :

Du 22 novembre 2012 au 12 février 2013, nous avons accueilli et animé l'exposition « À l'école de Diara ». Ce projet est le fruit d'un partenariat avec le Conseil général du Cher et l'Agence française de développement. Plongés dans un décor reconstituant l'école du village de Diara (située dans le Nord du Sénégal), les visiteurs ont pu s'immerger dans les réalités d'une école de brousse sénégalaise. 1 357 visiteurs ont été reçus parmi lesquels 1 151 jeunes et 172 adultes.

Le 11 mai 2013, un concert solidaire visant à lancer la campagne « Pas d'éducation, pas d'avenir! » a été organisé à Bourges.

Plusieurs actions de sensibilisation sont aussi menées chaque année dans des écoles primaires, des collèges et des lycées. Par exemple, en 2012, nous sommes intervenus auprès de 308 élèves (école primaire de Neuvy-deux-Clochers, collège Jean Renoir à Bourges, lycées Jean Moulin à Saint Amand-Montrond et Jacques Cœur à Bourges).

C'est par le biais de ce travail de sensibilisation que nous espérons participer à l'émergence de citoyens solidaires, engagés et conscients des enjeux que représente le combat en faveur des droits humains.

Emilie Bargo,
chargée de missions Solidarités à la Ligue de l'Enseignement du Cher

02 48 48 01 00
solidarite@ligue18.org
www.ligue18.org

« Les droits des paysans en bonne voie malgré l'opposition des États-Unis et de l'Union européenne »

La première session du Groupe de travail intergouvernemental du Conseil des droits de l'Homme, chargé d'élaborer une Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans des zones rurales, s'est tenue à Genève entre les 15 et 19 juillet 2013. (...) L'écrasante majorité des États participants ont souligné la nécessité et l'importance de l'adoption d'une Déclaration sur les droits des paysans dans la lutte contre la discrimination à l'égard de ce groupe de population et pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie. Cependant, il est à déplorer que les États-Unis et la plupart des pays membres de l'Union européenne en particulier s'y soient opposés (...)

Extrait du communiqué de presse du CETIM du 26 juillet 2013. Le Groupe de travail se réunira en 2014 sous la présidence de Mme Angélica C. Navarro Llanos (Bolivie).

FOCUS sur le droit à l'alimentation

Le « droit à un niveau de vie suffisant », article 11 du PIDESC, englobe logiquement le droit à l'alimentation, le droit à l'eau potable et le droit au logement. L'obligation de garantir la sécurité alimentaire et d'œuvrer à la souveraineté alimentaire constitue une obligation des États en matière de droit à l'alimentation. Mais cet objectif est souvent en contradiction avec les réalités économiques.

Site Internet

Blog de Jean Ziegler, ancien rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation.

> www.righttofood.org

Campagne internationale pour le droit à l'alimentation

« FaimZéro »

> www.peuples-solidaires.org/campagne-faim-zero

Guide pour l'action

Saidou Arji et Moussa Sangari, *Agir en faveur du droit à l'alimentation. Guide d'information et d'action à l'attention des acteurs de la société civile sahélienne*, 2008, 48 p.

Un guide très bien fait qui définit clairement ce droit, rappelle les conditions de son application, notamment les obligations des États en matière de respect de ce droit. Le chapitre IV établit clairement le lien entre droit à l'alimentation, sécurité alimentaire et souveraineté alimentaire.

> http://www.alternativeniger.org/IMG/pdf_Agir_en_faveur_du_droit_a_l_alimentation.pdf

Texte d'orientation international

Nations Unies, *Consultation régionale sur le droit à l'alimentation en Afrique de l'Ouest*, juin 2013.

Le Rapporteur spécial des Nations Unies pour le Droit à l'Alimentation a convoqué plus de 40 députés, acteurs du gouvernement et représentants de la société civile et des institutions nationales des droits de l'Homme à Dakar en juin 2013 afin d'identifier les meilleures méthodes pour appliquer le droit à l'alimentation dans la région. Cette réunion a donné lieu à une série d'engagements des participants visant à faire progresser le droit à l'alimentation.

> www.un.org/apps/newsFr/story_F.asp?NewsID=30490#. UgJvdKzVfSg
> www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/Engagements_des_participants_Dakar_Fr.pdf

Brochure

CETIM, *Les Droits des paysans*, Cahier critique n° 5 – Série : Droit à l'alimentation, septembre 2009, par Christophe Golay, Conseiller du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation (octobre 2001 à avril 2008) et co-coordonateur du projet sur les droits économiques, sociaux et culturels, ADH-Genève.

> www.cetim.ch/fr/documents/cahier_5a.pdf

Fiche de synthèse

« Travail sur le droit des paysans » : communiqué de Pascal Erard responsable de plaidoyer au CFSI.

<http://www.cfsi.asso.fr/thematique>

Campagne

CULTIVONS

Campagne d'Oxfam en faveur de meilleures méthodes pour cultiver, partager et vivre ensemble, que tout le monde mange à sa faim.

> www.oxfam.org/fr/cultivons

Peuples Solidaires - ActionAid International

Depuis sa création, Peuples Solidaires se mobilise auprès des organisations du Sud pour défendre les droits économiques, sociaux et culturels, parmi lesquels le droit à l'alimentation, le droit à la terre et aux ressources. Dans cette optique, la souveraineté alimentaire est aujourd'hui une des priorités majeures de l'action de Peuples Solidaires.

70 % des personnes souffrant de la faim vivent dans des régions rurales où les populations souffrent d'un accès insuffisant à la terre, à l'eau, aux engrais et aux semences. A cela s'ajoutent des accaparements de terres, des règles commerciales injustes, la répartition des subventions et le dumping sur les prix des produits alimentaires, qui contribuent à affaiblir l'agriculture locale et sapent la sécurité alimentaire. Plus grave encore, il n'existe aucun système qui oblige les gouvernements à remplir leurs obligations de respecter, protéger et appliquer le droit à l'alimentation.

> www.peuples-solidaires.org

Peuples Solidaires Touraine

• INDE

La longue marche des paysans indiens pour la terre et la justice

Pour les sans-terres, la terre est une question de survie : il s'agit de pouvoir produire pour se nourrir.

Octobre 2012 : des dizaines de milliers de paysans sans terre et « intouchables » de l'Inde commencent une marche pour la Justice – la Jan Satyagraha.

Ils réclament une application de la réforme agraire garantissant l'accès à la terre, le droit à avoir un endroit où se loger, et des terres pour cultiver. Le mouvement Ekta Parishad¹ (EP) a organisé cette marche.

Quatre ans de préparation, et une dernière année passée à organiser des marches dans tous les États de l'Inde pour mobiliser les gens, recueillir les doléances des habitants, qui seront toutes retranscrites pour ré-interpellation des autorités régionales.

L'important dans ce mouvement est la mobilisation active des catégories « délaissées » de la croissance économique de l'Inde. Des Sikhs aux intouchables (*dalits*), tribaux vivant à l'origine dans les forêts mais expulsés pour favoriser « des poumons verts », toutes et tous sont présent-e-s.

Une formidable mobilisation populaire en Inde

Plus de 50 000 femmes et hommes, entament cette marche, dans une grande variété de couleurs, de visages mais avec une harmonie de slogans et de drapeaux verts et blancs (les couleurs d'EP). Ils vont immobiliser des routes et une autoroute, marchant, depuis Gwalior, d'où était partie la marche du sel de Gandhi, en direction de Delhi ; se nourrissant, dormant sur place. Cette action n'est pas menée sous la forme, usuelle ici, de « plaidoyer » pour faire changer des lois, mais par l'implication et la mobilisation forte des personnes directement concernées, soutenues par un mouvement.

Treize jours plus tard, le ministre indien du Développement rural accepte, au nom de son gouvernement, l'application de la réforme agraire et les 10 points préconisés par Ekta Parishad, notamment :

• Construction d'une politique nationale de réforme agraire : alors que, selon la Constitution, la réforme agraire relève de l'autorité de chaque État, le ministre du Développement rural reconnaît l'importance d'une politique nationale de réforme agraire impulsée par le gouvernement central.

• Élaboration d'une législation appropriée pour la mise à disposition de terres agricoles et d'habitation.

• Meilleur accès aux terres et aux droits fonciers pour les sans-terre pauvres, et protection des droits fonciers des *dalits*, des *adivasis* et de tous les autres groupes plus faibles et marginalisés de la société...

Six mois plus tard, 6 des points avaient bien avancé et, dans de très nombreux États, des commissions avaient été créées pour la mise en application de cette réforme agraire. EP a souhaité que les actions redeviennent régionales, avec un fort appui aux activités villageoises.

Le soutien de Peuples Solidaires en France

Des membres d'ONG internationales et des élus, dont une députée européenne, ont participé à la marche comme observateurs – seul statut possible pour les autorités.

Peuples Solidaires, Touraine et national, a soutenu les marcheurs en envoyant des fonds pour la logistique des marcheurs et marcheuses alors que ces derniers avaient fait des efforts pour permettre à leur famille restée dans les villages de subsister.

Pour Gandhi, les actions locales devaient être menées par les Indiens, mais auraient plus de poids si elles étaient relayées au niveau international... Ceci a été fait par les milliers de signataires des appels urgents de Peuples Solidaires envoyés au gouvernement indien.

En région Centre, 14 actions locales ont été menées pendant tout l'été 2012, contribuant aux milliers de signatures des Appels urgents envoyés au gouvernement indien par la Fédération Peuples Solidaires (national).

Par ailleurs Peuples Solidaires Touraine a aidé par plusieurs moyens :

- soutien financier direct à EP, sur fonds propres de l'association,
- « Kolams » de bienvenue aux marcheurs,



Mobilisation populaire en Inde.

- Une marche le long de la Loire avec les drapeaux d'EP,
- Stands à l'Université de Tours pour sensibiliser les étudiants,
- Plantation-récolte de pommes de terre bio pour récolter des fonds,
- De nombreux stands à des fêtes ont aussi permis d'envoyer en Inde des banderoles avec empreintes de pieds et mots d'encouragement.

Un partenaire indien est reçu par Peuples Solidaires région Centre dans le cadre de la Semaine de la solidarité internationale 2013. L'association commence par ailleurs un travail de coopération avec des villages du Tamil Nadu.

1- Ekta Parishad (« forum de l'unité » en hindi) est un mouvement populaire fondé en 1991 en Inde qui agit selon le principe gandhien d'action non-violente, avec pour but d'aider le peuple à mieux contrôler les ressources qui lui permettent de subsister : la terre, l'eau et la forêt.

Pascal Charcosset

Peuples Solidaires Touraine
06 34 14 23 08
peuples.solidaires@laposte.net

Défendre le droit à une alimentation saine

Depuis 2011, la Ville de Tours s'est engagée dans un projet de coopération décentralisée, 4Cities4Dev, avec la Côte d'Ivoire et la Mauritanie sur les problématiques de l'alimentation locale et durable.

En Côte d'Ivoire, le projet s'est orienté sur les jardins dans les écoles pour les cantines scolaires. Tout autour d'Abidjan, de nombreux enfants ne vont pas à l'école primaire, en raison du coût de la cantine pour les familles. Le coût de la cantine varie de 20 à 30 euros selon que l'on est en zone rurale ou urbaine. Sachant que le salaire moyen par foyer est de 50 € par mois, quand un des parents travaille, et l'accès à un logement peut coûter jusqu'à 80 € en banlieue. Par là même, on comprend mieux l'expansion des bidonvilles et l'exclusion des enfants du système scolaire.

Face à cette situation, les investissements apportés par le projet 4 Cities 4 Dev' avaient un double objectif :

- permettre l'accès à l'éducation pour des jeunes auxquels les parents n'ont pas les moyens de payer un repas pendant la pause déjeuner,
- considérer l'apprentissage de la cuisine et la création d'un jardin potager comme un droit, car l'alimentation est un facteur de santé et de bien-être. C'est pourquoi, connaître les plantes locales et découvrir les enjeux de la santé et l'autonomie alimentaire sont des axes forts véhiculés par les associations impliquées dans le projet.

des oasis d'espoir dans les écoles

De fait, les questions relatives à la sécurité alimentaire et l'accès à l'éducation pour les plus jeunes sont intrinsèquement liées aux droits humains essentiels.

Les jardins ainsi créés sont des oasis d'espoir dans les écoles. Les noms qui ont été donnés à chaque parcelle témoignent bien des valeurs positives véhiculées : *pebaniagana* (« tu vas venir le trouver ici »), *chofungo zomo* (« ce que tu penses en ton fort intérieur »), *chonsongaforo* (« la personne qui fait le bien aux hommes »).

Direction Relations Internationales
Ville de Tours : 02 47 21 69 01

SlowFood France,
Lucia Penazzi : lucia@slowfood.fr

L'association Chigata (Espoir) œuvre sur le terrain, dans les écoles en Côte d'Ivoire, en partenariat avec la Ville de Tours et l'ONG SLOWFOOD. Créée par des étudiants ivoiriens revenus après des études en Europe, Chigata est une association d'aide au développement, à destination des populations locales et animée par des professionnels ou des bénévoles locaux.

Célestine (lire le témoignage ci-contre) est une des militantes de cette association et elle est également membre du convivium SlowFood Côte d'Ivoire. Cette double casquette a fait de Célestine la représentante du projet 4 Cities 4 Dev pour son pays au salon Euro Gusto à Tours en 2011.

Aujourd'hui, le projet 4Cities4Dev est terminé, mais des liens persistent notamment avec des associations locales comme le convivium SlowFood de Tours Val-de-Loire. Toutes les associations intéressées par cette démarche et qui souhaiteraient parrainer une école et un jardin potager peuvent également contacter la Direction des Relations Internationales pour avoir plus d'informations et prolonger cet échange.

1 - <http://www.4cities4dev.eu>



INTERVIEW

Célestine Djédji,

convivium Slow Food,
Côte d'Ivoire

Quelles raisons t'ont motivée à rejoindre Chigata et Slow Food ?

Née d'une famille pauvre mais citadine, ma mère ne cuisinait que des produits du terroir qui étaient à bon marché en ce moment. C'est de là qu'est venu mon amour pour tout ce qui est produit localement. C'est cet amour des mets de chez moi et la cuisine des grand-mères, qui m'a motivée à adhérer à Slow Food dont l'un des objectifs est de manger naturel.

Comment vous organisez-vous pour suivre les écoles et cantines scolaires ?

Le convivium compte une centaine de membres. Mais nous avons quinze personnes dont des parents d'élèves membres du COGES (Comité de gestion) qui participent de manière bénévole aux activités sur le terrain. En effet au niveau de chaque école il y a une coopérative avec un président, un secrétaire, un trésorier et un enseignant tuteur de la coopérative. C'est avec ce bureau que nous travaillons. Nous donnons au tuteur de la coopérative une petite formation sur la philosophie Slow Food. Cet enseignant nous sert de relai dans l'école. Nous passons une fois par mois pour faire le point des activités. Nous jouons donc un rôle d'encadreur et de conseiller.

Les cantines scolaires sont créées par les COGES, des ONG ou fondations pour donner des repas complets aux élèves afin d'améliorer la qualité nutritionnelle de ces enfants, de les maintenir à l'école et de leur éviter les longs trajets à la recherche de déjeuners quotidiens. Une fois l'école dotée d'une cantine, elle est déclarée au ministère de l'Enseignement afin d'être prise en compte dans le programme des cantines scolaires en Côte d'Ivoire.

Les enfants sont-ils suffisamment formés aux enjeux de l'alimentation ?

Dans un monde en pleine explosion démographique, le premier enjeu de l'alimentation est de nourrir chaque individu, d'éradiquer les famines. Pour répondre à ce besoin, il faut une production intensive qui pose un problème environnemental. En Côte d'Ivoire et en particulier dans la zone sud, les enfants ont seulement quelques notions sur les enjeux de l'alimentation, notions reçues en classe et quelques fois à la télévision. Je crois que cela est dû au fait qu'ils ont la chance de vivre dans une zone favorable à l'agriculture où il existe encore des parcelles cultivables.

En quoi ce projet participe-t-il à la question des droits humains ?

Chaque être humain a le droit de vivre, c'est à dire d'être nourri, abrité et soigné tout au long de sa vie.

Ce projet basé sur la philosophie du bon, propre et juste de Slow Food donne aux populations la possibilité de bien se nourrir en consommant des produits locaux frais et des produits transformés de qualité, ce qui leur permet d'éviter certaines maladies. Au-delà de l'alimentation, ce projet participe au développement de la région où il est implanté. Il contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations, surtout dans les domaines de la santé et de l'hygiène. Il accroît leurs capacités à identifier et à résoudre leurs problèmes quotidiens, donc leur autonomie. Nul n'ignore que la dignité de l'homme est de pouvoir se prendre en charge.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, le projet « Mille Jardins », dont l'un des objectifs est d'assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire des populations impliquées, participe pleinement à la question des droits humains essentiels.

Quelles sont les plus grandes difficultés que vous pouvez rencontrer ?

Nous manquons de moyens financiers et logistiques pour la mise en place des jardins et la création de cantines dans les écoles que nous encadrons. Lors de la visite de nos partenaires de Tours, ils ont vu les distances que nous parcourons d'une école à une autre. À part les téléphones portables, les échanges sont difficiles car



Célestine au salon Eurogusto 2011 a présenté l'action de l'association Chigata dans le cadre du projet 4Cities4Dev en partenariat avec la ville de Tours.

nous manquons d'ordinateurs et n'avons pas de connexion Internet.

Sur le plan humain, les personnes qui adhèrent espèrent toujours retirer quelque chose de leur participation. Il est difficile de faire du bénévolat en Afrique. Tout le monde s'attend à ce que les moyens viennent d'Europe. Quand tu parles de Slow Food et sa philosophie à quelqu'un, on te dira « c'est bien beau, mais qu'est-ce que moi je gagne en retour ? »

Sur le plan institutionnel, l'État ivoirien encourage beaucoup les cantines scolaires, mais les moyens et la politique pour la promotion de nos produits locaux ne suivent pas. Il revient aux écoles de chercher des partenaires ou des bienfaiteurs pour la construction des cantines, ce qui fait qu'il n'y a pas de normes homologuées.

Concernant le suivi des jardins, le problème est qu'une bonne partie de l'année scolaire se passe pendant la saison sèche. Les enfants sont donc mis à rude épreuve pour l'arrosage, et les puits de fortune que nous avons manquent souvent d'eau.

Aux acteurs de la coopération décentralisée qui liront cet article, je voudrais dire que le défi à relever à nos côtés est la lutte contre la pauvreté à travers des petits projets générateurs de revenus pour la prise en charge par les populations.

Nous concernant, la construction de cantine scolaire dans chaque école, pourrait améliorer le taux de scolarisation très bas en zone rurale et en zone périurbaine, car même si l'école publique est gratuite, les fournitures et autres frais afférents à la scolarisation des enfants posent un problème réel aux familles démunies.

La guerre que notre pays a traversé ces dix dernières années a augmenté le nombre d'enfants déscolarisés parce qu'orphelins de père ou de mère et parfois des deux.

C'est un cri de cœur que je lance, à travers cet article, à toute personne, organisation ou autre qui pourra aider les enfants de famille démunies à aller à l'école convenablement, car l'éducation est un droit humain essentiel.

Entretien mené par David Armellini,
chargé de mission aux
Relations internationales à la Ville de Tours.

Rôle des collectivités

« En favorisant l'accès aux services essentiels (eau, assainissement, habitat, santé, éducation) et en améliorant une gouvernance locale permettant la participation des acteurs de la société civile aux affaires publiques, la coopération décentralisée entre de plein pied dans la promotion des droits. »

Introduction des Actes du 3^e Forum des droits de l'Homme SPIDH

Organisme ressource

Secrétariat permanent international
Droits de l'Homme et Gouvernements
locaux (SPIDH)

Situé à Nantes, le SPIDH est une structure permanente visant au renforcement et au développement de réseaux internationaux d'acteurs agissant dans le domaine des droits de l'Homme, avec une priorité donnée à l'articulation de l'action des sociétés civiles et des collectivités locales, et au rôle de gouvernements locaux en matière de droits de l'Homme dans la cité. Le SPIDH travaille en réseau avec la fédération mondiale des collectivités locales Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), la Conférence des villes européennes pour les DH, la Coalition internationale des villes contre le racisme, l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté (programme du PNUD).
> www.spidh.org

Espace d'échanges

Forum mondial des droits de l'Homme

Organisé par le SPIDH, le Forum de Nantes est un lieu de dialogue libre et ouvert entre toutes les catégories d'acteurs pour la recherche de solutions concrètes* en faveur de l'avancée des DH.

* comme la signature, en 2011, de la Charte agenda mondiale des droits de l'Homme dans la Cité. Déclaration de principes et plan d'actions, ce texte met l'accent sur le rôle des pouvoirs locaux en matière de respect, de protection et de mise en œuvre des droits de l'Homme.

Document audio- Table ronde

« Coopération décentralisée et droits de l'Homme ». Séance de clôture du 3^e Forum des droits de l'Homme de Nantes 2008, cette table était consacrée au rôle des collectivités et gouvernement locaux, en mettant l'accent sur le passage des grands principes à l'action de terrain. La loi Oudin est citée en exemple d'outil de coopération décentralisée qui intègre le principe du droit à l'eau et à l'assainissement.

> <http://www.spidh.org/index.php?id=886>

INTERVIEW

Pascal Canfin, ministre délégué chargé du Développement



© Ministère des Affaires étrangères

Quel bilan dressez-vous après plus d'un an d'action en tant que ministre chargé du développement ?

En un an, nous avons engagé la rénovation de notre politique de développement. C'est le début d'une nouvelle ère pour cette politique dont l'ambition est de mettre fin à la pauvreté dans les pays du Sud tout en inventant un nouveau modèle de développement fondé sur la soutenabilité. Le développement durable devient le fil directeur de la politique de développement et de solidarité internationale. Il n'y a plus d'un côté la lutte contre la pauvreté, et de l'autre côté, l'agenda du développement durable; mais au contraire une fusion des deux. Comme le démontre la Banque mondiale, la première menace sur la mortalité infantile et la sécurité alimentaire, c'est le changement climatique.

Cette rénovation, nous la construisons avec l'ensemble des actrices et des acteurs du développement. De novembre à mars, nous avons organisé les Assises du développement et de la solidarité internationale. Ce processus de concertation ne s'était pas déroulé depuis plus de 15 ans. Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) s'est réuni le 31 juillet alors qu'il

ne s'était plus réuni depuis quatre ans pour définir les nouvelles priorités de notre politique de développement.

Je présenterai la première loi sur le développement et la solidarité internationale fin novembre au Conseil des ministres. Début 2014, le débat parlementaire en vue de l'adoption de cette loi permettra également de prolonger le dialogue entamé il y a plus d'un an et de le porter devant les Français. Nous allons ouvrir un nouveau chapitre, pour en faire une politique de développement et de solidarité internationale toujours plus transparente, plus démocratique et donc, plus efficace. Dans le même temps, sur le plan budgétaire, nous avons préservé le budget du développement et cela grâce à l'affectation au développement de 10 % puis 15 % aujourd'hui des recettes de la taxe sur les transactions financières.

Pendant la campagne présidentielle, François Hollande s'est engagé à doubler l'aide publique au développement passant par les ONG, sur la durée du quinquennat. Le gouvernement s'engage-t-il à tout mettre en œuvre pour respecter cette promesse ?

La promesse de François Hollande sera tenue; l'aide qui passe par les ONG sera multiplié par 2 sur le quinquennat. Nous l'avons engagé dès la loi de finances pour 2013 et cet engagement est poursuivi en 2014. La place des ONG et leur reconnaissance comme acteurs du développement est indéniable, et nous souhaitons que la France rattrape dans ce domaine son retard.

Les Assises du développement et de la solidarité internationale ont démontré un réel intérêt de la société civile à participer au débat sur la politique de développement de la France. Quelle place auront les ONG et les collectivités locales dans les processus de décision ?

Le gouvernement a souhaité consacrer la place du dialogue et la concertation dans la politique de développement. Lors du CICID du 31 juillet dernier, nous avons formellement acté la création du conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI). Le CNDSI a pour fonction de permettre une concertation permanente entre les différents acteurs du développement et de la solidarité internationale sur les objectifs et les orientations de la politique française de développement, la cohérence des politiques publiques en matière de développement, ainsi que sur la transparence et la redevabilité des moyens de l'aide publique au développement. Huit collèges représentatifs seront donc créés au sein de cette instance avec toutes les familles d'acteurs: parlementaires, représentants de

collectivités territoriales, ONG, syndicats, acteurs économiques, organismes de recherche, et un collège de personnalités internationales. Je crois au dialogue et à la confrontation d'idées pour avancer, et me réjouis de pouvoir compter sur un Conseil national du développement qui créera du débat avec l'ensemble des acteurs et des actrices du développement, dans leur diversité.

J'ai d'ailleurs le plaisir de vous annoncer qu'un siège du CNDSI sera réservé à un représentant des réseaux régionaux multi-acteurs. Il sera placé dans le collège « représentants des collectivités territoriales » pour lequel vous pourrez porter la voix des acteurs régionaux et des associations locales de solidarité.

Pouvez-vous nous en dire plus sur l'organisation du programme d'aide à la reconstruction du Mali ?

Aujourd'hui, le Mali a retrouvé son unité et la démocratie. Les élections ont été exemplaires. Il est urgent maintenant d'accélérer le développement vers la paix. Car s'il n'y pas de développement sans sécurité, il n'y aura pas de sécurité durable sans développement. La communauté internationale s'est engagée à fournir 3,25 milliards d'euros pour les 2 prochaines années au Mali. Nous mettons aujourd'hui en œuvre ces engagements sur le terrain.

Et nous le faisons en toute transparence. C'est pourquoi nous avons lancé pour la première fois un site internet qui permet aux Français comme aux Maliens de suivre l'avancée des projets français au Mali (<http://transparence.ambafrance-ml.org/>). Les collectivités territoriales seront également des acteurs importants pour faire en sorte que l'aide irrigue tout le territoire malien. Lors de la conférence de Bruxelles, nous avons acté le fait qu'une plus grande partie de l'aide internationale passerait désormais par les collectivités. La coopération décentralisée est un outil idéal pour renforcer cela, puisqu'une collectivité malienne sur 3 est en partenariat avec une collectivité française.

Quelles solutions envisagez-vous pour faciliter l'obtention des visas pour l'accueil en France de partenaires du Sud ?

La politique de développement passe évidemment par des rencontres et des échanges avec les partenaires du Sud. Je sais que cette relation est parfois rendue complexe par les difficultés d'obtention des visas. Avec Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, nous avons souhaité fluidifier les demandes de visas pour les partenaires du Sud. Cela passe par la sensibilisation des services consulaires et par un meilleur signalement en amont

des échanges et invitations des acteurs invités. Là encore les choses peuvent mettre du temps à se mettre en place, mais les intentions sont là. Nous veillons à ce que les instructions soient mises en œuvre.

Comment envisagez-vous de valoriser les projets portés par les communautés de migrants et de faciliter le dialogue avec les autres acteurs de la solidarité internationale ?

Le gouvernement a décidé de délier la gestion des flux migratoires, qui est du ressort du ministère de l'intérieur, des politiques de développement dont j'ai la responsabilité.

Les migrations peuvent être un vecteur pour le développement. La France y veille en renforçant les actions associant les diasporas au développement de leurs pays ou régions d'origine, en mobilisant leurs qualifications professionnelles et en orientant leur épargne, par l'effet de levier des aides publiques, vers des projets structurants et susceptibles de créer des opportunités en termes d'emploi et d'activité dans les pays en développement.

Enfin, la France fait de la protection des droits humains une priorité de sa politique de développement, mais il est clair que nous avons encore beaucoup à faire comme l'ont montré, hélas, les événements tragiques à Lampedusa. Je compte travailler sur cette question avec tous les acteurs de la solidarité internationale.

Quelles actions souhaitez-vous mettre en place pour renforcer l'ouverture au monde des citoyens français à l'heure où les tentations communautaires sont de plus en plus fortes ?

Nous traversons aujourd'hui une période de crise propice aux mouvements de repli de toute nature, ou de peur de l'inconnu. En tant que ministre du développement, je considère avoir aussi la responsabilité de défendre la solidarité internationale dans l'opinion française. Trop de Français ignorent ce que leur pays fait en matière de santé, de sécurité alimentaire ou d'éducation. Aussi, j'ai souhaité mettre la transparence au cœur de mon action

Un récent sondage de l'AFD a montré que 72 % des Français et des Françaises estiment que l'aide publique au développement est utile, et que ce n'est pas de l'argent gaspillé même dans un contexte budgétaire contraint. C'est aussi pourquoi je soutiens la Semaine de la solidarité internationale, qui est le grand moment de sensibilisation de la société française à ces sujets.

La nouvelle stratégie genre adoptée par le CICID fixe un objectif d'ici 2017 :

atteindre 50 % des projets et programmes de l'aide française au développement comportant un objectif d'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes. Faut-il passer par des mesures coercitives pour y parvenir ?

Un des marqueurs de la rénovation de la politique de développement que nous avons engagée depuis mai 2012 est bien l'actualisation de la stratégie « genre et développement ». Cette nouvelle stratégie genre a été définie en concertation avec les ONG, les opérateurs publics du développement mais aussi, bien sûr, avec le ministère des droits des femmes. Ce nouveau texte comporte en effet des objectifs chiffrés qui permettent de mobiliser les énergies. L'objectif de notre démarche est de créer le « réflexe égalité » en prévoyant une prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dès la conception des programmes d'aide. Je pense que c'est avant tout par la pédagogie et la conviction que l'on favorise l'action durable et efficace dans ce domaine central comme dans d'autres. Cette stratégie sera évaluée annuellement par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Qu'attendez-vous des réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA) pour la réussite de vos chantiers ?

Les réseaux régionaux multi-acteurs sont des acteurs essentiels pour moi car ils sont ancrés sur les territoires. Ils réunissent à la fois associations, organisations de solidarité internationale, collectivités (de toutes les tailles et de tous les échelons), et permettent donc de fédérer les actions et de mobiliser les initiatives. Je salue le travail quotidien des salariés et des bénévoles, et me réjouis que chaque année, de nouveaux réseaux voient le jour; je souhaite d'ailleurs que toujours plus de RRMA maillent le territoire français.

Les RRMA nous permettent de faire vivre la solidarité internationale au quotidien et de rendre concrètes les actions de solidarité internationale.

Les réseaux régionaux multi acteurs ont été impliqués pendant quatre mois dans le processus des assises du développement et de la solidarité internationale, à travers leur participation régulière aux tables rondes, et leurs contributions en ligne. Par leur participation au CNDSI, et par leur interpellation, je compte sur les RRMA pour continuer à se déployer et à faire vivre la solidarité sur les territoires. J'attire votre attention sur le fait que le dispositif des emplois d'avenir peut être un tremplin pour créer des nouveaux emplois.

Quel rôle joue la France, en tant qu'État membre de l'ONU, pour faire avancer les droits humains (droit civils et politiques et droits économiques, sociaux et culturels) ?

À l'ONU, comme dans d'autres instances multilatérales, et sur la scène internationale, la France milite toujours pour les valeurs de la liberté d'expression de la presse, et la défense des droits humains, sociaux, et culturels.

De nombreuses actions illustrent cet engagement au long cours. Je pense par exemple à la campagne pour l'abolition de la peine de mort par exemple, ou le soutien de la France à des fonds pour les droits LGBT. C'est aussi la France qui a mené à l'ONU le combat pour l'adoption du Traité sur le commerce des armes, que le Sénat vient de ratifier à l'unanimité. En réglementant les ventes d'armes, nous contribuons à protéger la vie et les droits de millions de civils dans le monde. Songez que ce commerce était, jusqu'à l'adoption de ce Traité, moins réglementé que celui des bananes! Je suis fier de savoir la France à la pointe de ce combat.

Comment l'État français appuie-t-il les actions des opérateurs de l'aide au développement dans leur combat en faveur des droits humains ?

Partout où nous intervenons, nous sommes très attentifs aux droits humains. En premier lieu, nous avons un devoir d'exemplarité dans la réalisation des projets. Nous sommes très attentifs au respect des droits sociaux et des communautés des projets que nous finançons. Le respect des communautés locales, de la biodiversité, ou encore des conditions de travail décentes sont autant d'impératifs pour garantir les effets positifs d'un projet de développement. J'ai demandé que l'AFD intègre des clauses de responsabilité sociale et environnementale (RSE) dans ses marchés. Cette nouvelle politique s'accompagne d'un plaidoyer international pour que les autres financeurs fassent de même. En second lieu, nous travaillons au renforcement de la société civile dans le contrôle des budgets, de l'utilisation des ressources extractives, la protection de l'environnement. En dernier lieu, nous faisons évoluer les modalités de notre aide suivant la nature du régime. Il s'agit d'éviter de priver d'aide des populations déjà privées de liberté mais de travailler directement avec des ONG, des acteurs locaux, quand les régimes en place sont en rupture avec l'ordre constitutionnel.

Propos recueillis par Centraider
le 11 octobre 2013

Rapport

Keith Whitmore, *Les Liens entre la démocratie locale et régionale et les droits de l'Homme*, Contribution du Congrès au Forum pour l'avenir de la démocratie (Sig-tuna, Suède, juin 2007).

Ce rapport s'appuie sur le droit international, national et européen et sur les tendances politiques récentes pour souligner les rapports qui existent entre les droits de l'Homme et la démocratie locale et régionale. Il conclut en recommandant une liste de principes pour orienter les acteurs.

> <https://wcd.coe.int>

Texte juridique

Charte européenne de sauvegarde des droits de l'Homme dans la ville

Fruit d'un dialogue pluraliste entre des villes européennes, des représentant-e-s de la société civile et des experts dans le domaine des droits humains, le projet a été adopté à Saint Denis en 2000. Depuis lors, une conférence européenne a lieu chaque deux ans pour partager les avancées effectuées par les villes signataires, plus de 400 actuellement, dans la mise en œuvre de la Charte.

Depuis 2008, la promotion de la Charte Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme dans la Ville a été confiée à l'organisation mondiale des villes, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), à travers la Commission d'Inclusion Sociale, de Démocratie Participative et des Droits Humains. Celle-ci a adopté en 2011 la Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité. À portée mondiale, cette dernière propose un plan d'action pour tous les droits humains visés dans le document qui sert de référence aux gouvernements locaux pour avancer de manière concrète dans leur mise en place.

> www.uclg-cisd.org/fr

Livre

B. Martin, S. Revet, B. Verfaillie, *Droits de l'Homme et responsabilité*, Editions Charles Léopold Mayer, 2007, 139 p.

Livre réalisé à partir des échanges du Forum mondial des droits de l'Homme de Nantes de 2006. L'ouvrage creuse notamment le thème des discriminations (genre, migrants, diversité...) essentiel dans la réflexion sur les droits de l'Homme.

FOCUS l'égalité entre femmes et hommes

Traité international

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979, elle insiste sur la non-discrimination en matière d'éducation, d'emploi, d'activités économiques et sociales, ainsi que sur les droits et devoirs égaux de la femme et de l'homme en matière de parentalité. Les États sont encouragés à lutter contre les pratiques traditionnelles et les stéréotypes ayant une influence négative sur les droits des femmes, y compris via l'éducation.

> www.un.org/fr/women/cedaw/convention.shtml

Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993, elle atteste d'une reconnaissance internationale du fait que la violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits de l'Homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes.

> www2.ohchr.org/french/law/femmes_violence.htm

Rapport

Rapport OMAE « *Adolescentes, jeunes femmes et développement* », mars 2013.

Travaux du groupe de travail Adolescentes, jeunes femmes et développement mené par PLAN France pour le MAE en 2012. Ce rapport présente des recommandations pour agir sur les inégalités de genre.

> www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/rapport_complet_ados_cle0417e7.pdf

Document d'orientation stratégique

Le *DOS Genre* du Ministère des Affaires étrangères, élaboré en 2007 (actualisé en 2013) en concertation avec la plateforme Genre et Développement*, détermine le cadre de l'action de la France en matière de prise en compte de l'égalité femme - homme et des droits des femmes dans sa politique de coopération.

* La plateforme Genre et Développement réunit des représentants de la société civile, de la recherche, des parlementaires et représentants des institutions.

Villes au Carré - Genre en Action - Ville de Chinon

L'égalité femmes - hommes dans la coopération décentralisée

La signature de la Charte Européenne de l'Égalité a permis d'enclencher des dynamiques locales au sein des collectivités françaises. En région Centre, l'association Villes au Carré a lancé en 2012 « Femmes et hommes égaux dans la vie (II) e », un projet de sensibilisation des élu-e-s et des services à l'égalité dans les politiques locales, qui propose des formations, des outils et des diagnostics.

Dans ce cadre, Villes au Carré s'est penchée sur la compétence « coopération décentralisée », en lien avec le réseau international Genre en Action. La question est de savoir si et comment les projets de coopération décentralisée bénéficient aux femmes, contribuent à réduire les inégalités et à changer les rapports de pouvoir inégaux entre les sexes.

La France a des lois et des politiques qui précisent que toute action publique doit contribuer à renforcer l'égalité femmes-hommes, y compris dans l'aide publique au développement (2012, Document d'Orientation Stratégique du ministère des Affaires étrangères). La France a également signé des conventions internationales. Tous ces textes s'appliquent

aux actions internationales des collectivités. Ensuite, il est clairement établi que l'égalité entre les sexes est un levier important pour l'atteinte du développement durable. La participation des femmes aux affaires publiques est un facteur avéré de pertinence, d'efficacité et de durabilité des actions. Enfin, et c'est le plus important, l'égalité est un droit humain: les femmes doivent bénéficier des ressources du développement, participer à la gouvernance des affaires publiques et voir leurs droits fondamentaux respectés. Cette obligation n'est pas toujours traduite en pratique dans les actions de coopération.

les « gros » projets structurants ne ciblent pas les femmes

Les collectivités, dans leur ensemble, ne planifient pas leurs actions avec l'intention explicite d'avoir un impact positif sur les femmes. Si les projets s'occupent de santé, d'éducation, d'artisanat - ce sont généralement les plus petits projets - alors les femmes seront impliquées, ne serait-ce qu'au niveau de l'exécution, parce qu'elles sont visiblement là. En revanche, les « gros » projets structurants (gestion des déchets, aménagement du territoire), plus politiques et plus coûteux, ne ciblent pas les femmes (sciemment ou inconsciemment). Ils travaillent seulement avec celles qui sont élues ou techniciennes (ce qui n'est pas souvent le cas), alors que toutes sont concernées. L'argument le plus utilisé pour justifier les résistances est celui de l'ingérence culturelle ou politique. Or, la plupart des pays partenaires sont signataires de conventions internationales, ont des lois nationales sur l'égalité femmes-hommes et des outils opérationnels. De fait, certains



Formation au genre à Chinon

pays du Sud sont en avance sur la France dans l'élaboration de politiques nationales et de mécanismes de planification et de suivi de l'égalité: le Sénégal (fort d'une récente loi sur la parité) et le Maroc par exemple pratiquent la budgétisation sensible au genre. Partout, au niveau local, les femmes sont impliquées dans des actions et revendiquent leur place dans les processus de développement. Pourtant, étant souvent minoritaires parmi les élus et les responsables des collectivités, leurs voix le sont aussi lors des négociations. La mixité, voire la parité, dans les équipes (Nord et Sud) n'est pas considérée comme un critère important d'efficacité ou d'équité des actions.

des collectivités sont volontaristes sur le sujet

En France, des actions se mettent en place pour faire bouger les pratiques. Le Cercoop, homologue de Centraider en Franche-Comté, a lancé des formations et un groupe de réflexion sur le genre, la CASI du Poitou-Charentes se prépare aussi à former les acteurs. L'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) mène

un repérage des actions en faveur de l'égalité dans la coopération au développement des collectivités. Cités Unies France a récemment réuni à Paris des femmes maires de différents pays des Suds pour parler de leurs expériences. Des collectivités sont volontaristes sur le sujet: la Région Rhône-Alpes, par exemple, met actuellement en place un réseau régional « genre et développement », et a élaboré une cartographie des ressources, un annuaire des acteurs locaux, des fiches-pays, etc. avec l'aide de Genre en Action¹.

À ce jour pourtant, peu de coopérations décentralisées analysent leurs actions « selon le genre », intègrent des indicateurs sexués dans leur suivi. Les fonds alloués pour lutter contre les inégalités femmes-hommes ne sont pas identifiés spécifiquement. L'impact des actions sur les conditions de vie des femmes et sur l'équilibre des pouvoirs femmes-hommes dans la gouvernance locale n'est pas forcément mesuré (donc connu). Autant de défis pour la coopération décentralisée en région Centre, comme partout en France.

¹ Créé en 2003, le Réseau Genre en Action promeut la prise en compte des inégalités des femmes et des hommes dans les politiques et programmes de développement. Le réseau francophone Genre en Action a pour ambition de permettre à toutes celles et ceux impliqués dans les questions de développement au nord et au sud de s'informer, de se former et d'échanger sur les enjeux et la pratique de l'approche « genre et développement ».

> www.genreenaction.net

LE CAS DE LA VILLE DE CHINON

En plus de divers jumelages avec des villes d'Europe, Chinon a une coopération décentralisée avec deux villes au « Sud »: Tenkodogo au Burkina Faso et Luang Prabang au Laos. Au Laos, impliquer les femmes dans les décisions est relativement aisé car elles occupent des postes à responsabilité. Là-bas, Chinon travaille aussi avec les associations de femmes sur la gestion des marchés et des espaces publics. Au Burkina Faso, les femmes sont moins présentes dans les instances. « On ne peut pas baisser le processus démocratique et exiger plus de femmes au Conseil Municipal, il faut trouver d'autres leviers » dit Aude Sivigny, chargée de la

coopération internationale. C'est donc également avec les associations féminines que le projet sur la promotion de produits locaux se construit. Des actions spécifiques ciblent aussi les femmes: un projet est à l'étude pour créer des bourses d'excellence en faveur de la scolarisation prolongée des filles par exemple. « C'est à la fois une question d'équité et d'efficacité. L'approche genre doit irriguer tout travail entrepris pour le développement durable, à l'international mais aussi en France, à travers les agendas 21 ». Pour elle, il est désormais impossible de monter un projet de coopération qui ne bénéficierait pas aux femmes: tous les formats types des dossiers posent la question du nombre de femmes bénéficiaires et demandent de porter attention aux femmes.

Aude Sivigny a récemment assisté aux deux formations sur l'égalité femmes-hommes organisées par Villes au Carré. Elle pense qu'il est essentiel d'ouvrir des espaces de discussion en interne. « On parle de l'égalité femmes-hommes dans les projets quand il s'agit du Burkina, mais pas ici, pour notre territoire ». La formation lui a permis de réfléchir à deux axes d'amélioration. « Ce que nous faisons avec les femmes est un peu noyé dans la masse, nous ne capitalisons pas assez et ne communiquons pas suffisamment sur les enjeux et les pratiques. Et nous devons revoir notre iconographie - trop d'hommes sur nos images... alors que les femmes sont actives. Je me croyais sensibilisée, mais j'ai vu qu'il y a encore du terrain à couvrir! ».

Aude Sivigny,
Chargée de mission Coopération internationale Ville de Chinon
cooperation-internationale@ville-chinon.com
www.ville-chinon.com

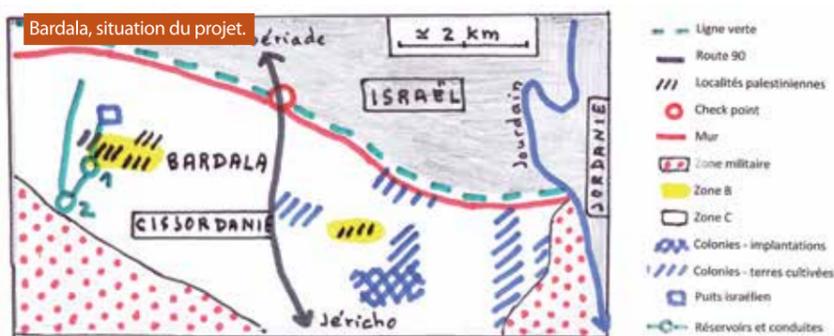
Claudie Vouhé,
présidente du réseau Genre en Action
claudy.vouhe@gmail.com
www.genreenaction.net

Cécile Dublanche,
Directrice de Villes au Carré
cecile.dublanche@villesaucarre.org
www.villesaucarre.org

Bardala - Droit à l'eau, droit à la vie, droit à la terre

Situé en Cisjordanie, au nord de la vallée du Jourdain, le village de Bardala est alimenté par des puits peu profonds et des sources. Il produisait des fruits et légumes vendus dans tout le nord de la Palestine historique.

Bardala compte environ 2 000 habitants auxquels s'ajoutent des familles bédouines installées à proximité. Il est cerné par des colonies et des terrains militaires israéliens installés depuis 1967. 90 % des terres du village sont en « zone C »¹, 70 % des habitations en « zone B ». Des forages israéliens de 800 mètres alimentent localement colonies et postes militaires asséchant sources et puits moins profonds : la population est contrainte d'acheter de l'eau aux Israéliens et dispose de capacités de stockage insuffisantes pour ses besoins quotidiens, sans parler des cultures devenues impossibles sur la plus grande partie des terres encore accessibles. D'où l'idée d'un projet « citernes pour Bardala » avec un double objectif : alimentation en eau potable du village et des bédouins, et remise en culture de terres abandonnées faute d'accès à l'eau.



Le projet est initié par la Coordination région Centre solidarité Palestine², en accord avec la municipalité de Bardala et avec l'intermédiation de Jordan Valley Solidarité³. Il répond à une demande précise et ponctuelle de la population de Bardala : continuer à vivre sur ses terres⁴. « Exister c'est résister » est le slogan local.

Pour notre coordination régionale, deux enjeux, là-bas et ici :

- Améliorer à court terme la vie quotidienne et la situation économique des populations locales, dans le cadre de la défense de leurs droits légitimes : accès

aux ressources naturelles, développement sans entraves des activités économiques traditionnelles ou modernes.

- Organiser ici divers événements pour informer nos concitoyens de la situation à Bardala, susciter la solidarité avec les Palestiniens (récolte des fonds) et mettre en évidence l'importance, quelque soit le contexte géographique et politique, de la disponibilité en eau et d'une gestion qui garantisse une répartition équitable des ressources.

Le CRCSP, avec l'appui de ses homologues palestiniens, travaille actuellement à la mise en place d'un cahier des charges détaillé et à la construction d'un budget.

Actuellement, Bardala doit acheter son eau à la société israélienne Mekorot, et ne dispose que d'un réservoir de 48 m³, insuffisant pour faire face aux fluctuations des quantités concédées. L'eau n'est acheminée que deux jours par semaine. Le réseau de distribution est très vétuste avec des pertes importantes.

Le projet global comprend deux étapes. Un premier réservoir d'au moins 200 m³, installé en zone B, permettra d'approvisionner 60 % des habitants. Un second réservoir, installé en zone C, fournira en eau 40 % de la population (partie nord de Bardala) et des terres en hauteur actuellement non cultivées.

-1- Depuis les accords d'Oslo (1993), la Cisjordanie est divisée en zones A (contrôle administratif et de sécurité par l'Autorité Palestinienne), B (contrôle administratif par l'AP et contrôle de sécurité par Israël) et C (contrôle administratif et de sécurité par Israël).

2- La CRCSP regroupe 8 associations de la région Centre solidaires de la lutte du peuple palestinien.

3- JVS, campagne populaire réunissant des Palestiniens de la vallée du Jourdain et des sympathisants internationaux.

4- Depuis 1967, la population palestinienne dans la vallée du Jourdain est passée de 320 000 à 60 000 dont 75 % à Jéricho.

Françoise Vénier, membre de l'association Palestine 37, pour la CRCSP palestine37@free.fr

FOCUS sur le droit à l'eau et le droit à l'assainissement

Reconnus comme droits fondamentaux par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CODESC), ils ont été consacrés dans plusieurs traités internationaux et régionaux et dans le droit interne de certains États. Pourtant, de nombreuses personnes n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement. Réduire de moitié le nombre de ces personnes d'ici 2015 est un des engagements pris par les États dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies en 2000, mais les progrès réalisés sont aujourd'hui trop faibles pour atteindre cet objectif.

Revue

Altermondes, « L'eau : en finir avec la spirale de l'échec », dossier thématique, mars 2012 n° 29, p. 19-34.

En 2010, l'Assemblée générale des Nations unies a reconnu le droit à l'eau et à l'assainissement comme un droit humain. Mais il y a loin de la proclamation d'un droit à son respect effectif. L'eau est au cœur de grands enjeux politiques et économiques et d'enjeux de pouvoir. L'assainissement permettrait une diminution importante de la mortalité. Pourquoi l'eau n'est-elle pas réellement un bien public, le bien commun de l'humanité.

Brochure

Christophe Golay, CETIM, *Le Droit à l'eau*, 2009, 18p.

Ce cahier présente successivement la problématique de l'accès à l'eau et à l'assainissement, les différentes utilisations de l'eau qui sont en concurrence, la reconnaissance et la définition de ces droits au niveau international, régional et national et la position des différents acteurs (Institutions internationales, États, société civile). http://cetim.ch/fr/publications_cahiers.php

Livre

Bernard Drobenko, *L'Essentiel du droit de l'eau*, 2013, 151 p.

Une présentation synthétique des connaissances essentielles sur cette question : préoccupations quantitatives (risques d'inondations par des excès ou risques de sécheresse par pénurie) et qualitatives (en terme de milieu et en terme de potabilité) que pose l'eau, « or bleu » du XXI^e siècle.

> Pour d'autres références consulter www.pseau.org/outils/biblio

Prise en compte des droits sociaux et de l'hygiène du travail dans les unités de recyclage des ordures ménagères soutenues par Gevalor

Si les populations du Sud ont le droit de bénéficier d'un service durable de gestion des ordures ménagères préservant leur santé et leur qualité de vie, les approches du Nord ne sont pas transposables au Sud du fait des différences considérables de niveau de vie et de développement économique.

Le montant consacré à la gestion des ordures ménagères n'est pas supportable s'il correspond à plus de 0,2 à 0,4 % du PIB par tête¹. Une telle gestion peut mobiliser 100 à 200 € dans un pays européen développé, contre seulement quelques euros dans un pays comme Madagascar.

C'est sur la base de ce constat que s'est créée l'association Gevalor, qui a souhaité mettre des compétences techniques (recyclage des déchets, le génie des procédés, l'agronomie) au service d'une meilleure gestion des déchets des villes des pays du Sud en mettant à profit à la fois la teneur élevée des ordures ménagères en matière organique (propice à la fabrication de compost ou de combustibles alternatifs), et la disponibilité de main d'œuvre.

Cette implication se fait par un soutien à des opérateurs locaux comme Madacompost à Madagascar, Era Cameroun, ENPRO au Togo, Planète Contact au Bénin, qui peuvent être soit des associations, soit des entreprises privées, et dont le statut à terme doit s'inspirer des préconisations

de la future loi française relative à l'économie sociale et solidaire².

Les unités de recyclage conçues sur ces bases emploient un personnel assez nombreux, souvent issu d'une population vivant auparavant de l'activité informelle de trieurs de déchets sur les décharges, tels qu'on peut les voir par exemple à Madagascar. Les besoins variables en main d'œuvre peuvent conduire à employer à la fois un personnel permanent et un personnel journalier.

Gevalor s'est déjà efforcé de voir comment améliorer les conditions de travail difficiles de l'ensemble des opérateurs, à travers trois missions sur sites d'une expertise du BAUA³ spécialisée dans l'évaluation de la sécurité du travail dans des installations de tri de déchets. Ces missions⁴ ont permis de :

- définir les différents risques correspondants à la manipulation de tonnages importants de déchets,
- mettre en place des mesures simples d'ergonomie et de prévention des risques,
- faire des recommandations d'amélioration prenant en compte les spécificités locales.



Famille de trieurs de déchets informels sur la décharge d'Andralanitra (Antananarivo)

Madacompost a encouragé ses travailleurs à former l'association Mihary, destinée à apporter une aide sociale à ses adhérents. Elle s'efforce, avec l'aide de Mylocalproject, d'aider les familles à envoyer leurs enfants à l'école⁵ et aussi à créer une crèche pour les nourrissons du nombreux personnel féminin.

À Lomé, ENPRO et Gevalor apportent un accompagnement social, collectif et individuel aux agents à travers :

- des cours d'alphabétisation et de prévention sanitaire,
- un suivi médical et un programme de vaccinations,
- des formations spécifiques collectives et/ou individuelles,
- des bilans de compétence,
- un accompagnement éventuel pour la création d'entreprises, avec recours à des micro-crédits.

Par son appui à ses partenaires locaux, Gevalor s'efforce d'aider des populations défavorisées à accéder à des conditions satisfaisantes de travail et à veiller à leur santé : il s'agit là du respect de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen. (articles 23 et 25).

1- P. Brunner & J. Fellner, « Setting Priorities for Waste Management Strategies in Developing Countries », *Waste Management Res.*, 2007, n° 25 - pp. 234-240.

2- Voir projet de loi sur www.senat.fr/leg/pjl12-805.html

3- Institut fédéral allemand de sécurité et santé sur le lieu de travail

4- D. Bleck, E. Koledzi, H. Bromblet et G. Baba, « Reduction of Occupational Risks at Low-Tech Composting Plants in Developing Countries - Case study ENPRO Composting Site Lomé Togo », *Journal of Sustainable Development*, vol. 6, n° 7, 2013.

5- <http://www.mylocalproject.org/campaigns/une-crèche-pour-les-enfants-du-travail-pour-leur-maman>



Opérateurs de compostage de Madacompost (Mahajanga) effectuant tris et tamisages

Responsabilité sociale des entreprises

La démarche de RSE consiste à faire des entreprises, en particulier les grandes multinationales, des acteurs responsables en termes juridiques au regards des droits humains.

Guide pratique

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), *Entreprises et violations des droits de l'Homme. Un guide sur les recours existants à l'attention des victimes et ONG.*

Guide sur les mécanismes de recours disponibles dans le cadre de violations impliquant des entreprises. Un outil pratique pour les victimes et leurs représentants, les ONG et les autres acteurs de la société civile (les syndicats, les associations paysannes, les mouvements sociaux et les activistes) afin que les victimes puissent obtenir justice et réparation pour les abus commis par ou avec la complicité des entreprises.

> www.fidh.org/fr/mondialisation-droits-economiques-sociaux-et-culturels-desc/Entreprises-et-droits-de-l-Homme/Entreprises-et-violations-des

Note de synthèse

CCFD-Terre Solidaire, Note sur la Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Ce court article explique pourquoi il est aujourd'hui important d'inciter les entreprises à prendre leur responsabilité sociale et environnementale (RSE) pour un meilleur équilibre du monde.

> <http://ccfd-terresolidaire.org/infos/rse/responsabilite-sociale-2999>

Campagne pour la RSE

« Des droits pour tous, des règles pour les multinationales »

En lien avec le Forum citoyen pour la responsabilité sociale des entreprises, Peuples Solidaires relaie la mobilisation: « Des droits pour tous, des règles pour les multinationales » menée au niveau européen par la European Coalition for Corporate Justice (ECCJ). L'objectif est d'obtenir une réglementation contraignante des multinationales pour les rendre légalement responsables, transparentes et justiciables de leurs pratiques au Sud.

> www.peuples-solidaires.org/des-droits-pour-tous-de-regles-pour-les-multinationales/

Plate-forme ressource

Collectif Éthique sur l'étiquette

Le Collectif agit en faveur du respect des droits humains au travail dans le monde et de la reconnaissance du droit à l'information des consommateurs sur la qualité sociale de leurs achats.

Créé en 1995, le Collectif Éthique sur l'étiquette regroupe des associations de solidarité internationale, des syndicats, des mouvements de consommateurs et des associations d'éducation populaire.

Depuis 2012 le Collectif Éthique sur l'étiquette est membre actif du Forum citoyen pour la responsabilité sociale des entreprises - FCRSE.

> www.ethique-sur-etiquette.org

Expériences

« Duo Portrait d'acteurs engagés ici et là-bas dans le droit à un travail décent, Regards croisés ». Nayla Ajaltouni pour le Collectif éthique sur l'étiquette et d'Aïssa M'Bow pour l'ONG des villageois de Ndèm (Sénégal).

> www.lasemaine.org/espacepresse

Brochure

CETIM, *Sociétés transnationales et droits humains*, Collection du Programme Droits Humains du CETIM, 2005, 76 p.

Un ouvrage militant qui dénonce la responsabilité des sociétés transnationales dans la détérioration de l'environnement et dans l'accroissement systématique des violations des droits humains.

Cette brochure a pour but de présenter un état des lieux aux niveaux national, régional et international ainsi que les enjeux des débats actuels au sein des Nations Unies concernant les « Normes sur la responsabilité en matière de droits de l'Homme des sociétés transnationales et autres entreprises ». Elle tente de définir plus exhaustivement le concept de société transnationale en mettant en lumière ses principales caractéristiques. Elle expose également des cas pratiques des violations commises par les STN.

> www.cetim.ch/fr/publications_stn-bro2.php

Revue

Dossier « Vivre de son travail, est-ce trop demander? », *Altermondes* n° 35

Dans son numéro de septembre, *Altermondes* revient sur le modèle de développement et de production à l'origine de drames tel l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh et surtout donne la parole aux associations et syndicats qui, du Bangladesh au Nicaragua, en passant par le Cambodge, le Sri Lanka, l'Inde et la Tunisie, mènent bataille pour leur droit à vivre dignement de leur travail.

> www.altermondes.org

Guide pratique

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH), *Travailler avec le programme des Nations Unies pour les droits de l'Homme: un manuel pour la société civile*, 2006, 208 p.

Présentation des organes et mécanismes des Nations Unies chargés des droits de l'Homme. S'adressant à tous les membres de la société civile, y compris aux organisations non gouvernementales (ONG), ce manuel explique comment la société civile peut collaborer avec divers organes et mécanismes des Nations Unies chargés des droits de l'Homme.

> www.ohchr.org/Documents/AboutUs/CivilSociety/OHCHR_Handbook_Fr.pdf

Fédération Peuples Solidaires

• BANGLADESH

Industrie textile au Bangladesh: Peuples Solidaires au front

Le 24 avril 2013, le Rana Plaza, qui hébergeait 5 usines de confection textile, s'effondrait faisant 1 133 morts et encore plus de personnes blessées.

Peuples Solidaires (PSO), organisation très active sur les questions de conditions de travail s'est fortement mobilisée autour de cet événement tragique, qui révélait une fois de plus les conditions de sécurité alarmantes dans lesquelles sont produits là-bas les vêtements que nous portons ici.

En lien avec les partenaires sur place, syndicats et autres organisations de défense des droits des travailleuses et travailleurs, tout le réseau de la Clean Clothes Campaign et sa plate-forme française le Collectif Éthique sur l'étiquette se met en branle dès que la nouvelle tombe. Peuples Solidaires, membre actif du Collectif et point focal pour les « Appels Urgents » est en première ligne.

Trois axes d'action immédiate

Plaidoyer - Les marques et distributeurs en cause sont rapidement listés par les partenaires sur place. Pour PSO commence alors un travail d'investigation auprès des marques françaises identifiées. Ces entreprises arguent que leurs fournisseurs sont les seuls responsables. PSO et ses partenaires ne lâchent pas: une production issue d'une sous-traitance informelle reste de la responsabilité de l'entreprise donneuse d'ordre, qui a des exigences souvent intenable en termes de coût ou de délais. Les entreprises doivent prendre leurs responsabilités et indemniser les victimes! Camaïeu, sous pression, accepte d'indemniser, le jour où une action de mobilisation s'organiserait devant un magasin en France.

Mobilisation - Une pétition est lancée en parallèle, afin de mobiliser le réseau militant et d'alerter l'opinion autour de ce drame qui aurait pu être évité. Cette pétition demande notamment aux

Vanessa Gautier, chargée de mission Dignité au travail Fédération Peuples Solidaires 01 48 58 21 85 v.gautier@peuples-solidaires.org
Contact en région Centre
Danielle Henriot, Peuples So 41 Secrétaire générale du Conseil national de la Fédération PSO



L'incendie du Rana Plaza

marques de signer l'Accord sur la sécurité des bâtiments et sur la sécurité incendie, mis en place plusieurs années auparavant par les syndicats bangladais pour prévenir de tels accidents, mais aussi de s'engager à indemniser les victimes et leur famille. Change.org relaie également la pétition qui réunira finalement plus de 100 000 signatures. Cette pétition donne du poids aux revendications portées auprès des marques.

Lien avec les médias - Plusieurs communiqués de presse sont réalisés et diffusés largement. Les médias sont informés régulièrement de l'évolution de la situation sur place et sont très mobilisés. Peuples Solidaires et le Collectif Éthique sur l'étiquette sont en lien avec les journalistes de médias internationaux, nationaux et parfois locaux. Radios, plateaux télévision et interviews s'enchaînent.

Un accord historique

Aujourd'hui, 89 marques ou distributeurs ont signé l'Accord sur la sécurité des bâtiments et la sécurité incendie au Bangladesh. Cet accord est historique car il est contraignant (opposable en justice) et a été développé par les organisations syndicales bangladaises. S'attaquant aux causes structurelles de l'insécurité des conditions de travail au Bangladesh, il prévoit une réelle sécurisation des usines, grâce à un dispositif d'inspections indépendantes, et devrait permettre, chez l'ensemble des fournisseurs des marques signataires de prévenir des accidents tels que celui du Rana Plaza. En France, Leclerc, Auchan,

Camaïeu, Carrefour et Casino l'ont signé mais il faut continuer à encourager les enseignes à le faire.

Du côté de l'indemnisation des victimes, le travail continue également: obtenir des marques françaises et européennes qu'elles participent financièrement au fond d'indemnisation qui doit être rapidement mis en place reste la priorité pour l'équipe de Peuples Solidaires et ses partenaires européens et bangladais. Certes, le processus avance: des réunions ont été organisées à Genève par la fédération syndicale internationale IndustriALL¹ qui pilote la question de l'indemnisation. Mais la participation des marques reste insuffisante et ne satisfait pas Peuples Solidaires et ses partenaires. Les victimes et leurs familles attendent toujours d'être indemnisées, alors que le triste anniversaire des six mois de l'effondrement approche.

Au-delà de la question fondamentale de la santé et la sécurité au travail, Peuples Solidaires continuera également à accompagner ses partenaires dans leurs revendications pour de meilleures conditions de travail, pour un salaire vital, pour les droits syndicaux. Son action s'inscrit dans le cadre de la défense des droits économiques sociaux et culturels portés dans les conventions de l'Organisation internationale du travail, ainsi que le Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels.

1- IndustriALL Global Union représente 50 millions de travailleurs des secteurs miniers, de l'énergie et de la manufacture dans 140 pays et constitue une nouvelle force dans la solidarité mondiale continuant le combat pour de meilleures conditions de travail et pour les droits syndicaux dans le monde entier. (copié collé de leur site). Les organisations syndicales bangladaises y sont affiliées.

FOCUS sur le droit au travail



INTERVIEW

Georges Rondeau, président de la Cimade d'Indre-et-Loire



Pouvez-vous nous présenter rapidement la Cimade ?

La Cimade est une organisation œcuménique qui date de 1939 et prend ses racines dans le protestantisme français. Elle agit au côté des réfugiés, des migrants, des demandeurs d'asile, des exilés politiques. En France, elle intervient auprès de toutes ces personnes dans les centres et locaux de rétention administratifs, et dans les prisons. Elle intervient également à l'étranger en accompagnant des ONG qui œuvrent dans le même sens (au Maroc, au Mali, en Algérie, en Mauritanie, au Sénégal, en Palestine, etc.)

La vraie question est de comprendre ce qui pousse ces gens à quitter leur pays natal. Les migrants viennent de pays en proie à toutes sortes de violences. Les migrations sont la conséquence de réalités politiques, économiques, sociales, religieuses, sexuelles, etc.

Derrière ces mouvements migratoires que les puissances européennes essaient de contrôler par l'intermédiaire de l'agence Frontex, se cachent des destins individuels. Ce sont ces individus que les bénévoles de la Cimade accompagnent chaque jour.

Quelles sont les principales actions menées par la Cimade ici en Indre-et-Loire et en région Centre ?

La Cimade est impliquée dans diverses actions de défense du droit des étrangers migrants ici et ailleurs. Elle les accompagne quotidiennement dans le montage et le suivi de leurs dossiers auprès des préfectures. Pour cela, nous devons recueillir les récits des calvaires vécus par ces étrangers « sans papiers », qui sont parvenus à rentrer, après avoir affronté maints dangers. Ces êtres qui viennent à notre rencontre sont convaincus que nous sommes, nous, la Cimade, en possession du sésame qui leur permettra de rester, de construire leur vie ici. C'est un combat inextricable dans les dédales de l'Administration, car chaque personne est un cas unique. Mais nous n'avons pas de baguette magique et nous naviguons au travers des textes, des lois, des positions politiques du moment...

La Déclaration universelle des droits de l'Homme (ONU, 1948) consacre le droit de « quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays » (article 13).

Dans les faits, seuls les ressortissants des pays du Nord et les ressortissants aisés des pays du Sud bénéficient réellement de ce droit...

Depuis environ un siècle, les Puissants de la planète, ceux qui avaient le pouvoir, ont dessiné les frontières ont défini les règles, ont inventé les « droits », ont créé des organismes pour gérer, légiférer, contrôler ces droits. Mais que sont réellement ces droits ? Des milliers d'heures de palabres qui ont abouti à des tonnes de textes, de documents.

Les droits sont de jolis mots pour ceux qui ont le privilège de vivre dans des pays dominants, où les personnes peuvent s'acheter passeports, visas, billets d'avion aller/retour, carnet de santé à jour, etc. et qui ont la possibilité de se déplacer légalement. La Cimade collabore étroitement avec d'autres associations implantées localement (le Réseau Éducation sans frontières, la Ligue des droits de l'Homme, le Secours Catholique, la Croix Rouge, Chrétiens Migrants, Amnesty International...) pour tenter de faire changer les mentalités, pour qu'enfin un peu de vraie justice arrive, que les droits ne soient pas que du papier mais deviennent des réalités palpables.

En quoi les actions de la Cimade s'inscrivent-elles dans une logique de coopération internationale ?

Des membres des groupes locaux de la Cimade locale sont présents au sein de la commission Solidarité internationale du mouvement national, qui réfléchit à la question des politiques migratoires. La Cimade dénonce les conséquences des politiques migratoires européennes dans les pays de départ et de transit. Malgré la DUDH, qui proclame le droit au déplacement, les migrations internationales se heurtent au dispositif répressif extrêmement puissant des États membres de l'Union Européenne, déployé par l'agence Frontex. En 2013 a été lancée la campagne Frontexit, animée par Migreurop (réseau dont fait partie la Cimade), pour expliquer les activités contraires aux droits fondamentaux des migrants de l'agence Frontex.

Propos recueillis par Élodie Baritoux chargée de missions à Centraider

Droit des étrangers droit des migrants

La question des discriminations se situe au cœur des débats sur les droits de l'Homme. Elle renvoie aussi bien aux questions de genre, qu'au problème du sort réservé aux migrants partout dans le monde.

Revue

Hommes et Migrations. Première revue française sur les questions d'immigration
> www.hommes-et-migrations.fr

Réseau

Migreurop est un réseau européen et africain de militants et chercheurs dont l'objectif est de faire connaître et de lutter contre la généralisation de l'enfermement des étrangers et la multiplication des camps, dispositif au cœur de la politique d'externalisation de l'Union européenne.
> www.migreurop.org

Rapport

Organisation internationale pour les migrations (OIM), *État de la migration dans le monde 2013 : Le bien-être des migrants et le développement*.

Septième du genre, ce rapport met l'accent sur le migrant en analysant les effets positifs et négatifs de la migration sur le bien-être individuel. Il examine comment la migration influe sur la qualité de vie et le développement humain.

> www.iom.int/cms/wmr2013

Outil juridique

La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

Adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 18 décembre 1990, elle n'a été ratifiée à ce jour que par 44 États, dont aucun État membre de l'Union européenne. Cette Convention rappelle l'indivisibilité des droits de l'Homme qui doivent être garantis à tous les migrants et reconnaît la situation particulière des migrants en spécifiant les conditions d'exercice de ces droits. Elle fournit des lignes directrices pour l'élaboration de politiques migratoires qui doivent être fondées sur des règles juridiques et le principe de légalité.

> www2.ohchr.org/french/law/cmww.htm

Réseau international

Des Ponts Pas Des Murs

Les migrant(e)s sont des acteurs de la transformation sociale, et faciliter la migration favorise de fait le développement des pays du Sud comme du Nord, par les échanges de savoirs, d'idées et de richesses que la migration génère. Les politiques migratoires et de développement doivent se renforcer mutuellement et non pas s'opposer ou être subordonnées l'une à l'autre, afin de permettre aux migrant(e)s et aux pays d'origine, de transit et de destination, de bénéficier pleinement des migrations internationales. Le droit à la mobilité est un des facteurs du développement et de la réduction des inégalités et de la pauvreté au Sud comme au Nord.

> www.lacimade.org

Rapport

Amnesty International, *Rapport 2013. Situation des droits humains dans le Monde - Les Droits humains ne connaissent pas de frontière*

« Faut d'action internationale dans le domaine des droits humains, le monde est en train de devenir de plus en plus dangereux pour les réfugiés et les migrants. »

> www.amnesty.fr

Livre

Catherine Wihtol de Wenden, *Le droit d'émigrer*, Paris, CNRS, coll. « Débats », 2013, 58 p.

« Dans un monde où tout circule librement, le droit à la mobilité des êtres humains ne va pas de soi. Il y a urgence à définir un droit international des migrants. C'est à ce prix que les mouvements migratoires ne seront plus considérés comme une menace par les uns et une utopie par les autres, mais enfin comme la clé d'un développement plus équitable. »

Le monde compterait 232 millions de migrants. En 2013, quelque 136 millions de migrants se sont installés dans des pays développés et 96 millions dans des pays en développement. (...) Ils n'étaient que 175 millions en 2000 et 154 millions en 1990. La plupart sont des migrants économiques, seul 7 % du total, soit 15,7 millions de personnes étant considérés comme réfugiés. 74 % est en âge de travailler (entre 20 et 64 ans) et 48 % sont des femmes. (Rapport des Nations Unies du 11 septembre 2013).

Livre

Amnesty International, *Réfugiés, un scandale planétaire*, Paris, Autrement, 2012.

Campagne

Pour la ratification de la Convention sur les travailleurs migrants

La Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), au sein d'une coalition internationale, mène une campagne mondiale pour que les gouvernements agissent immédiatement afin d'éliminer les violations des droits des migrants à travers le monde, en ratifiant cet instrument central de protection des droits humains.

> www.fidh.org

Campagne

CIMADE - Campagne Frontexit

Frontexit est une campagne interassociative et internationale pour le respect des droits humains des migrants aux frontières extérieures de l'Union européenne, portée par 21 associations, des chercheurs et des individus issus de la société civile du Nord et du Sud de la Méditerranée (Belgique, Cameroun, France, Italie, Mali, Maroc, Mauritanie, organisations internationales, réseaux euro-africains).

L'objectif de Frontexit est double : informer un large public sur les dérives auxquelles donnent lieu les opérations de l'Agence Frontex en termes de droits humains, et dénoncer ces dérives auprès des représentants politiques directement impliqués.

> www.lacimade.org

« Tout le monde a le droit de migrer »

La Déclaration Universelle des droits de l'Homme (ONU, 1948) consacre le droit de « quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays » (article 13).

Financements

Fonds et subventions

du Haut-Commissariat des

Nations Unies aux droits de l'Homme

Ces dispositifs peuvent fournir un soutien financier aux activités entreprises par la société civile, et notamment des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations communautaires, des associations professionnelles et des particuliers, dans certains domaines des droits de l'Homme (victimes de la torture, populations autochtones, lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, pour les handicapés).

Le projet « Aider les communautés tous ensemble » (projet ACT) offre des subventions modestes destinées à soutenir les initiatives locales en faveur de la formation et de l'éducation aux droits de l'Homme.

Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie offre un financement à des projets visant à instituer et à renforcer des institutions démocratiques, à promouvoir les droits de l'Homme et à garantir la participation de tous les groupes aux processus démocratiques

> Chapitre IX du manuel en ligne *Travailler avec le programme des Nations Unies en matière de droits de l'Homme : un manuel pour la société civile* (référéncé plus haut)

www.ohchr.org

Instrument européen

pour la démocratie

et les droits de l'Homme (IEDDH)

L'IEDDH a pour objectif de soutenir la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme dans les pays n'appartenant pas à l'UE. Cet instrument peut octroyer des aides là où il n'y a pas de liens de coopération au développement et, plus important encore, peut intervenir sans le consentement des gouvernements des pays tiers. Ses principaux bénéficiaires sont les groupes et personnes de la société civile qui luttent pour la démocratie et la liberté. L'IEDDH aide également les organisations intergouvernementales qui contribuent à la mise en œuvre des mécanismes internationaux de protection des droits de l'Homme.

L'aide octroyée au titre de l'IEDDH vient en complément des autres outils qui sont utilisés pour mettre en œuvre les politiques de l'UE en matière de démocratie et de droits de l'Homme (instrument de financement de la coopération au développement et l'IEVP). En outre, l'IEDDH complète les interventions plus axées sur les crises qui sont menées dans le cadre de l'instrument de stabilité.

Respirer quelques jours en France, c'est déjà ça !

Au Proche-Orient et particulièrement en Palestine, dans cette région du monde où des puissances étrangères ont défini les frontières des États, où les passions humaines sont le moteur des conduites des populations, où l'absurde côtoie la raison, où le non-droit remplace la justice, où le religieux envahit les cœurs, où la mauvaise foi et le déni alimentent toutes les politiques, les séjours en France de jeunes palestiniens organisés par l'association Palestine-18 en juin 2012 et 2013 participent-ils au développement des droits humains, sociaux, culturels et politiques ?

Nous, association non gouvernementale, qu'y pouvons-nous ? Cette question qui nous est posée aujourd'hui a-t-elle un sens dans ces territoires où les conflits perdurent depuis la défaite de l'empire Ottoman en 1918 et le partage des territoires par et pour des puissances alliées française et anglaise ? Au regard des évolutions politiques et sociales qui ont marqué le XX^e siècle et le début du XXI^e siècle, tous les partages territoriaux, qui ont configuré la région au détriment des populations qui y vivent, continuent à tourmenter les cœurs et gangrener les âmes des êtres humains vivant sur ces espaces réduits en proie aux violences fratricides. Et nous, association non gouvernementale, qu'y pouvons-nous ? Et ce devoir que nous assumons en tant que citoyens du monde conduit-il à une amélioration des droits humains, sociaux, politiques et culturels pour les acteurs et bénéficiaires des échanges que nous réalisons ?

Parmi tous les droits, celui du droit au retour des réfugiés palestiniens sur leur

terre d'origine est le plus important pour les Palestiniens, mais c'est aussi un des plus controversés et problématiques. La terre palestinienne est ce qui relie les palestiniens entre eux. Et cette terre est aujourd'hui arrachée à de nombreux Palestiniens. Ne pouvant agir sur cet émiettement territorial, l'association Palestine 18 fait en sorte de rapprocher physiquement des jeunes qui ne pouvaient se rencontrer dans les territoires où ils vivent. En relations depuis plusieurs années avec un collège de Jérusalem, un collège de Gaza et depuis peu avec une association palestinienne du camp de réfugiés de Badawi au Liban, nous avons eu l'idée de rassembler en France des jeunes de ces trois lieux en juin 2012.

appréhender davantage les problèmes politiques, sociaux et culturels

Du fait essentiellement de difficultés administratives à Gaza, les dix jeunes filles du collège Ramla de Gaza n'ont pas pu participer au séjour. En juin 2012, le



Elles ont bien occupé les espaces publics

En 2013, nous avons fait venir le groupe de jeunes gazaouies. Évidemment le contenu du projet n'était plus le même car les rencontres palestiniennes n'étaient plus d'actualité. Pour les jeunes filles, c'était leur première sortie hors de la bande de Gaza. Plongées dans une société étrangère, si différente à tout point de vue, leur capacité d'adaptation a été remarquable. Dans les regards souvent joyeux et chaleureux, nous avons perçu le plaisir ressenti, notamment au stade où elles ont joué avec beaucoup de fougue et d'énergie au football avec de jeunes françaises. Elles ont bien occupé les espaces publics, ce qui, à Gaza est très difficile car les jeunes filles ne sortent jamais seules dans les rues et ne peuvent pas jouer comme les garçons. Cependant elles n'ont pas mis de mots sur ce sentiment de liberté du corps et d'expression dans l'espace public français.

Les échanges n'ont sans doute pas fait avancer les droits fondamentaux des jeunes palestiniens. Ils ont développé leur réseau de connaissances entre palestiniens des différents territoires mais aussi entre palestiniens et européens.

C'est le pari de la paix : mieux se connaître pour mieux vivre ensemble.

groupe était donc constitués uniquement de dix jeunes de Jérusalem et de dix jeunes du camp de réfugiés palestiniens de Badawi. Cette aventure humaine ponctuelle a permis de construire, partant de morceaux séparés et distincts, une mosaïque riche et belle.

Nous avons prévu, comme premier moment symbolique et fort, un temps de réunion en commun des deux groupes de Palestiniens, afin qu'ils évoquent leurs vies respectives à Jérusalem et au camp de Badawi en s'exprimant sans difficulté dans leur langue. Ce moment fondateur du séjour a été très apprécié par tous, c'est lui qui a permis de souder le groupe et de rappeler qu'il y a un peuple palestinien uni dans sa diversité. Toutes les rencontres sur le sol français, en plus de renforcer l'unité du groupe, ont permis à ceux qui les ont suivies d'appréhender davantage les problèmes politiques, sociaux et culturels auxquels sont confrontés les Palestiniens des divers territoires.

Coopération entre le camp de réfugiés palestiniens de Badawi et la Ville de Vierzon

À l'initiative de monsieur Nicolas Sansu, député maire de Vierzon, et avec l'appui des associations Palestine-18 et AJPF (Association pour le jumelage entre camps palestiniens et villes françaises) un accord de coopération internationale avec une association palestinienne du camp de réfugiés palestiniens de Badawi au Nord Liban a été acté par les quatre partenaires. La signature officielle de cet accord n'a pas pu avoir lieu à cause des difficultés liées à la politique internationale. Le camp de Badawi est situé dans les faubourgs de Tripoli où se cristallise les antagonismes régionaux liés au conflit syrien. La zone n'est

pas sécurisée. La signature prévue en septembre 2012 a été régulièrement repoussée. Cependant, les liens humains entre palestiniens du camp et vierzonnais depuis maintenant trois ans laissent espérer une signature prochaine et une mise en œuvre de l'accord de coopération dans l'année 2014. La visite du Maire de Vierzon au camp de Badawi en septembre 2010, la venue à deux reprises de représentants de l'association palestinienne en 2010 et 2012, le séjour de 10 jeunes palestiniens du camp à Vierzon en juin 2012, la visite de plusieurs vierzonnais au camp de Badawi en septembre 2012, sont des marques

de la reconnaissance du problème des réfugiés palestiniens dans le monde. Nos partenaires palestiniens de Badawi attendent avant tout des vierzonnais de faire valoir leurs droits et notamment comme réfugiés le droit au retour sur la terre de leurs parents. Si l'accord de coopération prévoit des échanges, des soutiens financiers, pour les Palestiniens ce qui compte le plus c'est la reconnaissance de leur existence et de leurs droits. L'accord de coopération est un acte essentiellement politique qui pose concrètement la problématique des droits des réfugiés palestiniens.

Francis Vite
président Palestine-18
palestine-18@laposte.net
http://palestine18.unblog.fr/

Droit au développement

Comme le souligne le texte introductif à ce dossier, le lien entre respect des droits humains et développement n'est pas évident.

Adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1986, la Déclaration sur le droit au développement n'a jamais été vraiment mise en œuvre, mais constitue un instrument international de première importance.

En effet, elle affirme le droit au développement en tant que droit humain dans toutes ses dimensions et précise avec force les principes qui devraient présider aux relations internationales, dans un esprit d'égalité et du respect mutuel afin d'en permettre la pleine réalisation. Elle met l'accent sur les droits collectifs, le droit des peuples à choisir leur propre développement et insiste sur la coopération internationale entre les États, une coopération qui ne saurait se résumer à une prétendue assistance internationale, bien que celle-ci soit jugée « essentielle » (Art. 4.2).

Outil

CETIM, *Le Droit au développement*, Collection du Programme Droits Humains du CETIM, 40 pages, n° 6, 2007.

La présente brochure a pour but de présenter la Déclaration sur le droit au développement – encore largement méconnue par la plupart des organisations de la société civile –, et de relater l'évolution des débats et les enjeux la concernant au sein des instances onusiennes en matière des droits humains.

> www.cetim.ch/fr/publications_ddevelopp.php

Livre

Tamara Kunanayakam, *Quel développement? Quelle coopération internationale?* Contributions PUBLICETIM N° 30, 2007 170 p.

Des questions récurrentes, où se confondent souvent « croissance », « développement », « aide au développement », « coopération internationale » À cette confusion, la Déclaration sur le droit au développement, adoptée en 1986 par l'ONU apporte des réponses. Cependant, bien qu'approuvée avec 146 voix pour, une seule opposition, elle ne fut jamais appliquée. Ce produit de la décolonisation, fruit de 25 ans d'efforts du Mouvement des non-alignés, fut emporté par la vague néolibérale.

> www.cetim.ch/fr/publications_details.php?pid=155

Texte juridique

Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement

Proclamée en 1986, la Déclaration sur le droit au développement consacre les principes de l'égalité, de la non-discrimination, de la participation, de la transparence, de la responsabilité ainsi que de la coopération internationale. Elle énonce des exigences essentielles, comme suit :

- Faire de l'individu le sujet central du développement ;
- Assurer une participation libre, active et utile ;
- Garantir la non-discrimination ;
- Répartir équitablement les bénéfices du développement ;
- Respecter l'autodétermination et la souveraineté sur les ressources naturelles ;
- Le tout dans un processus qui fait progresser l'exercice des autres droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

> www.ohchr.org/french/law/developpement.htm

« L'objectif du développement est de créer un environnement favorisant l'épanouissement pour que les gens puissent jouir d'une vie longue, saine et créative »

Mahbub ul Haq (1934-1998) - Fondateur du Rapport mondial sur le développement humain

Le « développement humain » un outil qui intègre les droits humains dans le développement ?

La notion de « développement humain » renvoie à une théorie économique, développée notamment par Amartya Sen, et une approche qui intègre les dimensions économiques, mais aussi sociales et politiques du développement. Un processus consistant à élargir pour les individus, le champ des possibilités, et à renforcer leurs capacités. Elle considère que le bien-être des humains ne se résume pas à l'économie et aux revenus.

Le Rapport mondial sur le développement humain du PNUD est la publication annuelle la plus importante sur ce sujet.

PNUD

Programme des Nations Unies pour le développement

Depuis 1966, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) forge des partenariats à tous les niveaux de la société pour aider à construire des nations résilientes, afin de mener à bien une croissance qui améliore la qualité de vie de chacun. Les PNUD travaille dans quatre grands domaines : la réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la gouvernance démocratique, la prévention des crises et le relèvement, l'environnement et le développement durable.

Le Rapport mondial sur le développement humain, élaboré chaque année à sa demande, stimule le débat sur les grandes questions du développement depuis 1990.

> www.undp.org/french

« Il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'Homme ne sont pas respectés. Si le combat n'est pas livré sur tous les fronts, aucune victoire ne sera possible. »

Kofi Annan, *Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et respect des droits de l'Homme pour tous*, mai 2005, 60 p.

Le droit à la paix, un droit en construction

En 1998, l'Organisation des Nations unies répond à un appel des Prix Nobel de la paix en dédiant la décennie 2001-2010 à la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde. Nationalement, des associations se créent, sous l'égide de l'UNESCO, pour coordonner les activités associatives autour de cette initiative...

Déclaration internationale

Déclaration sur les droits des peuples à la paix

Approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/11 du 12 novembre 1984, elle proclame que « les peuples de la Terre ont un droit sacré à la paix » et que « préserver le droit des peuples à la paix et promouvoir la réalisation de ce droit constituent une obligation fondamentale pour chaque État »

> <http://www2.ohchr.org/french/law/paix.htm>

Plate-forme ressource

Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix

> <http://education-nvt.org>

Fiches pédagogiques

« L'apprentissage de l'ouverture au monde » des activités classées par niveau scolaire, autour des thèmes suivants : la solidarité internationale, le développement durable, les figures de la non-violence, les modes de résolution des conflits internationaux.

> <http://education-nvt.org>

Comité de la Paix de Bourges et du Cher

• MONDE

Militer, du quartier à la planète, pour la reconnaissance du droit humain à la paix

La paix ne doit jamais être tenue pour acquise. La paix n'est pas seulement l'absence de guerre signalée par le silence des armes et la signature de traités : la paix n'est possible que si les individus et les communautés s'approprient ses valeurs sous-jacentes afin de vivre ensemble en acceptant les différences de culture, de sexe, de religion, d'appartenance ethnique et de langue. Pour parvenir à une paix durable, un solide engagement en faveur de la non-violence, du dialogue, de la tolérance et de la solidarité est nécessaire.

De l'émergence du concept à la déclaration du droit à la paix

Les fondements du droit à la paix sont inscrits dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, mais la reconnaissance de ce droit est très controversée car le droit humain à la paix remet en cause le pouvoir sans partage des États : une première tentative d'instituer ce droit échoua en 1997 par l'opposition des États occidentaux dont les États-Unis et la France.

Les années 2000 virent émerger de nouveaux concepts :

- La « culture de paix », qui établit les dimensions globales, collectives et individuelles de la paix ;
- La « sécurité humaine et responsabilité de protéger », qui mettent en avant la protection de l'individu tout autant que la sécurité des États.

Les efforts des experts et juristes, notamment espagnols, débouchèrent en 2006 sur la Convention de Lueca, dont le contenu et les innovations définissent les contours d'un droit humain à la paix.

Avec cette Convention, le Mouvement pour le droit humain à la paix disposait d'un texte canevas, lui permettant d'agir à la fois en direction des États, des institutions internationales et de l'opinion. Des campagnes se développèrent au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Commission des Droits de l'Homme.

Plusieurs forums internationaux eurent lieu, réunissant des centaines d'ONG, notamment à Saint-Jacques de Compostelle en Espagne en décembre 2010, auquel participa une délégation du Mouvement de la Paix, et, un an plus tard à Nagoya au Japon.

La déclaration pour le Droit humain à la paix fut votée le 10 décembre 2010 à l'Université de Saint Jacques de Compostelle à l'initiative de Frederico Mayor (ancien directeur général de l'UNESCO) et de sa fondation pour la culture de la paix. Cette Déclaration comporte un préambule rappelant la Charte des Nations Unies. Elle affirme notamment, dans son premier article, que « les individus, les groupes, les peuples et toute l'humanité ont un droit inaliénable à une paix juste, viable et durable. »

Les États garants du droit à la paix

Les États sont les principaux responsables de ce droit humain à la paix, et les victimes de violation de ce droit méritent une attention particulière.

La deuxième partie de la Déclaration précise les obligations de chacun pour la réalisation du droit humain à la paix : obligations pour les États, les organisations internationales, la société civile, les peuples, les individus, les syndicats, les médias et autres acteurs de la société.

Les Nations Unies ont un rôle particulier à jouer dans la réalisation effective et pratique de ce droit : développement du programme d'action pour une Culture de paix, rejet d'actions militaires et de toute « guerre préventive », refonte du Conseil de Sécurité et de ses procédures...

La dernière partie de la Déclaration demande, pour veiller à la réalisation de ce droit, la mise en place d'un groupe de travail composé d'experts hautement qualifiés et indépendants et précise les fonctions de ce groupe.

En juin 2012, lors de la 20e session du Conseil des Droits de l'Homme, fut constitué un groupe de travail avec la participation de la société civile pour demander à l'Assemblée générale des



Fresque aux couleurs de la paix réalisée à la fête des associations de Vierzon le 21 septembre 2013

Nations Unies d'adopter une Déclaration universelle du Droit humain à la paix, avant 2015.

Mobiliser l'opinion internationale

Le droit humain à la paix ne peut être mis en œuvre que par des méthodes pacifiques s'il ne veut pas entrer en contradiction avec lui-même. Cela suppose de privilégier les méthodes politiques de médiation, de négociation au détriment des solutions militaires. Le Mouvement de la paix s'inscrit dans cette démarche pacifique internationale.

Toutes les mobilisations sont intéressantes, de mon quartier à la planète, pour faire de la paix au quotidien une réalité concrète pour tous.

La mission de l'UNESCO : en tant qu'agence de l'ONU, chef de file pour la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010) et l'Année internationale du rapprochement des cultures (2010), l'UNESCO a mobilisé un large éventail d'acteurs à tous les niveaux et dans toutes les régions du monde.

Le Mouvement de la Paix, association française créée en 1949, a toujours soutenu l'ONU et travaillé pour une culture de la paix et de la non-violence. Le comité du Cher, notamment au sein du collectif Monde Solidaire, sensibilise l'opinion, informe, démarche auprès de l'Éducation nationale, des enseignants et leurs syndicats, pour que la Culture de la paix et de la non-violence soit enseignée dans les établissements scolaires et soit intégrée dans les programmes de formation des enseignants, formateurs, animateurs. Il organise des initiatives autour du

21 septembre, Journée internationale de la Paix, votée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies en l'an 2000. Cette année, par exemple, à la fête des associations de Vierzon, le Comité a coordonné la réalisation d'une fresque au sol, en sciure et copeaux de bois teints aux couleurs vives de l'arc-en-ciel. Tout l'après-midi, de nombreux enfants et des adultes, spontanément, ont uni leurs forces d'expression, pour appeler à la paix sur Terre.

Éduquer à la culture de la paix

Notre comité intervient de temps en temps dans des établissements scolaires (lycées et collèges) avec un diaporama expliquant ce qu'est la culture de la paix et de la non-violence pour montrer la nécessité d'un droit humain à la paix. Il met en évidence les sommes faramineuses dépensées dans le monde pour faire la guerre et la préparer, alors que le droit à la paix, droit à la vie, n'est pas garanti.

Le comité intervient aussi dans des Universités Populaires pour parler de la genèse de la culture de la paix et montrer que la violence n'est pas innée chez l'être humain.

La question de la paix et de la résolution pacifique des différends devrait être intégrée dans tout travail de coopération, de solidarité, de dialogue entre les cultures.

Annie Frison,
Responsable du Comité de la paix de
Bourges et du Cher
02 48 20 30 15 / 18@mvtpaix.org
www.mvtpaix.org

La justiciabilité, un instrument pour les défenseurs des droits humains

L'un des enjeux pour le respect des droits humains est leur justiciabilité, c'est-à-dire la possibilité de les défendre devant des instances judiciaires. L'exemple du PF-PIDESC - L'adoption du Protocole facultatif au PIDESC est l'aboutissement d'un travail de plaidoyer des organisations de la société civile.

Grâce au Protocole facultatif au Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PF-PIDESC), les droits économiques, sociaux et culturels sont désormais justiciables au niveau international. Adopté par l'ONU le 5 mai 2013 à l'issue d'années de plaidoyer de la part de la société civile et grâce au rôle moteur d'États au sein de l'ONU, le PF-PIDESC place tous les droits de l'Homme sur un pied d'égalité.

Le Protocole facultatif établit un mécanisme de plainte au niveau international pour les personnes dont les droits économiques, sociaux et culturels (tels que définis dans le PIDESC) ont été violés et qui n'ont pas obtenu justice dans leur propre pays.

Financements

FEDEM

Fonds européen pour la démocratie

Fondation privée de droit belge, autonome par rapport à l'Union européenne, le FEDEM vient en complément des instruments de coopération de l'UE existants. Il aide les organisations pro-démocratiques de la société civile, les mouvements et les militants individuels agissant en faveur d'un système de multipartisme pluraliste quelle que soit leur taille ou leur statut officiel. Le FEDEM fournit également une aide à de jeunes leaders, des médias et des journalistes indépendants, à condition que tous les bénéficiaires respectent les valeurs démocratiques fondamentales ainsi que les droits de l'Homme et adhèrent aux principes de non-violence. Les organisations de défense des droits de la femme et des femmes militantes seront parmi les bénéficiaires de l'aide et la perspective de genre sera intégrée dans toutes les décisions et les actions financées par le FEDEM.

Le FEDEM reçoit et évalue les demandes de financement d'une manière continue. Il n'y a pas de délais préétablis et les projets peuvent être acceptés à tout moment.

> <http://democracyendowment.eu/support/survey/create>

Revue scientifique

Diane Roman (dir.), « *La Justiciabilité des droits sociaux* », La Revue des Droits de l'Homme, juin 2012

Ce dossier est issu du rapport d'une recherche menée par le CREDOF (Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux de l'Université Paris Ouest Nanterre-La Défense) de 2008 à 2010.

Faisant intervenir une quarantaine de chercheurs en droit, ce dossier étudie en détail la question de la justiciabilité des droits sociaux, c'est-à-dire des moyens juridiques permettant de garantir l'effectivité de ces droits. Cette interrogation technique amène les auteurs à s'interroger sur la définition et les fondements des droits sociaux (notamment sur leur statut par rapport aux droits civils et politiques), à comparer la manière dont sont traités les droits sociaux dans les différentes aires géographiques, en Afrique par exemple, avec la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples...

<http://revdh.org/2-les-numeros-de-la-revue-des-droits-de-lhomme-2/numero-2-decembre-2012/>

Note de synthèse

Adéquations, « Point sur l'histoire des instruments internationaux pour les droits économiques, et sur les initiatives de la société civile pour obtenir leur reconnaissance et leur justiciabilité ».

www.adequations.org/spip.php?article333

Guide pratique

Conseil de l'Europe *Saisir la Cour européenne des droits de l'Homme - Guide pratique sur la recevabilité*, Les Éditions du Conseil de l'Europe, 2012, 120 pages.

Article / Revue scientifique

Emmanuel Guémarcha, « La justiciabilité des droits sociaux en Afrique: l'exemple de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples », La Revue des Droits de l'Homme, juin 2012

Cet article présente la manière dont la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP), adoptée en 1981, consacre les droits humains. La CADHP insiste sur l'indivisibilité des droits humains, affirmant que les DESC sont indissociables des droits civils et politiques. La Charte traite notamment du droit à la santé, du droit à l'éducation, des droits culturels, du droit des peuples, du droit au développement, du droit à un environnement satisfaisant.

> <http://revdh.files.wordpress.com/2012/06/la-justiciabilite-3a-9-des-droits-sociaux-en-afrique.pdf>

Participez à la vie du groupe de travail

Centraider anime une ou deux séances de travail par an pour les collectivités de la région engagées à l'international. La dernière réunion a eu lieu le 3 avril 2013 à Châteauroux sur la façon dont les collectivités pouvaient valoriser leur action internationale sur le territoire local. Pour contribuer à ce groupe de travail, contactez-nous.

> morgane.olivier@centraider.org

Besoin de conseils et d'accompagnement?

Conduire une action à l'international n'est pas toujours chose facile. Centraider répond à toutes les demandes qui lui sont formulées (aspects juridiques, méthodologie, stratégie, recherche de financements, mise en réseau, etc.) Chaque sollicitation sera étudiée avec attention.

> morgane.olivier@centraider.org

Appui aux jumelages européens en Région Centre

Afin d'encourager la création ou l'approfondissement des liens entre les communes de la région Centre et celles situées dans les autres États membres de l'Union européenne, la Région Centre soutient des projets de jumelages de villes en Europe, développant une citoyenneté européenne active auprès des jeunes.

Pour en savoir plus, contacter Emmanuelle Davignon au Conseil régional du Centre.

> emmanuelle.davignon@region-centre.fr

Appui aux acteurs régionaux de solidarité internationale

La Région Centre soutient les projets ayant un impact dans les pays du Sud, en termes de développement économique et social, ou des actions menées sur le territoire régional, ayant une portée en matière d'éducation au développement.

Pour en savoir plus, contacter Nadine Thébaud au Conseil régional du Centre

> nadine.thebaud@regioncentre.fr

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE en région Centre

Départs/ Nominations

CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE

Après les départs d'Aurélie Milhavet (mars 2013) et de Laure Benoit (octobre 2013), la Direction de la Coopération internationale a été réorganisée comme suit:

Chargée de mission Asie/Economie:

Sidonie Delhomelle,
sidonie.delhomelle@regioncentre.fr

Chargé de mission Afrique/Enseignement supérieur

Romain Le Moal,
romain.le-moal@regioncentre.fr
Chargée de mission Europe/Culture
Emmanuelle Davignon – Emmanuelle.davignon@regioncentre.fr

Chargée de mission

Solidarité internationale/Education
Nadine Thébaud
nadine.thebaud@regioncentre.fr

CONSEIL GÉNÉRAL DU CHER

Alain Rafesthain, ancien président du Conseil régional du Centre et du Conseil général du Cher est l'actuel vice-président aux Relations internationales du Conseil général. Jean-Pierre Saulnier lui succède en tant que président du Conseil général du Cher.

Chinon-Tenkodogo, un partenariat dans la continuité

Le changement d'équipe municipale à Tenkodogo aux élections fin 2012 n'a pas affecté le partenariat entre les deux villes. Début 2013, des rencontres en France et au Burkina avec la nouvelle équipe ont permis de confirmer les priorités d'intervention des partenaires. Le développement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement reste l'axe privilégié du programme de coopération. Un premier volet d'actions menées (2010-2013) a permis la réalisation de 10 forages et de latrines scolaires, investissements accompagnés de formation et de sensibilisation. Une évaluation menée sur place en mars 2013 par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, principal financeur du projet, a souligné la qualité des travaux et des mesures d'accompagnements mises en œuvre tout au long du projet.

Ces résultats positifs sont aujourd'hui prolongés et renforcés dans une seconde phase, qui prévoit la création de 300 latrines villageoises

et des forages dans les écoles non-équipées. De nouvelles actions de formation seront mises en place pour assurer la pérennité des équipements. Une mission de lancement des appels d'offre pour ces équipements a eu lieu en octobre 2013. L'objectif est de réaliser l'ensemble des équipements avant la fin de l'année 2014. La richesse de ce partenariat est exprimée dans une exposition qui sera installée en salle Olivier Debré, à l'occasion de la Semaine de la solidarité internationale, du 16 au 24 novembre 2013.

> Aude Sivigny, chargée de mission Coopération internationale
Ville de Chinon
cooperation-internationale@ville-chinon.com

Ville de Beaugency, ouverture sur la francophonie

Depuis maintenant 5 ans, la mairie de Beaugency propose un regard vers le monde francophone. La ville souhaite ainsi valoriser les associations de son territoire qui s'investissent dans la coopération internationale. En décembre, a lieu sur la commune une semaine dévolue à un pays en particulier. L'édition 2012 était consacrée au Mali et a notamment permis de recevoir l'émérite André Bourgeot, directeur de recherche au CNRS. Cette année, le Maroc sera à l'honneur au regard des liens d'amitié qui unissent la ville de Tanger et la ville de Beaugency (accord de jumelage). Au programme, des expositions, des ateliers pédagogiques dans les écoles de la commune française, des conférences, des projections cinématographiques et des concerts.

> Nicolas Dominguez, chargé de mission Développement durable
durable@ville-beaugency.fr

Mise à jour de vos programmes de coopération – Atlas de la coopération décentralisée

Le Ministère des Affaires étrangères invite les collectivités locales à mettre à jour les informations concernant la mise en œuvre de leurs projets de coopération internationale grâce à l'Atlas de la coopération décentralisée. Pour en savoir plus, connectez-vous sur le site de la Commission nationale de la coopération décentralisée.

> www.diplomatie.gouv.fr

VIE DU RÉSEAU

Le Trophée de l'Eau 2013 de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne attribué au CONSEIL GÉNÉRAL DU CHER

Ce prix décerné par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne vise à récompenser des initiatives exemplaires en matière de gestion de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne. C'est à ce titre que le Conseil général du Cher a obtenu le Trophée de l'Eau 2013. Cinq communes du Cercle de Bankass dans la région de Mopti au Mali ont vu leur condition d'accès à l'eau et à l'hygiène s'améliorer considérablement depuis 2001. La Région Centre et le ministère des Affaires étrangères soutiennent ce projet, dont le budget s'élève à 332 246 €. L'action de coopération décentralisée engagée par le département du Cher a bénéficié à onze villages de la région de Mopti qui ont désormais l'accès à l'eau. Les réalisations sont accompagnées d'un programme de sensibilisation

des habitants et de la mise en place de comités de gestion et de comités d'hygiène.



De gauche à droite :
Leticia Ion, chargée du projet de coopération et solidarité internationale
Paul Bernard, vice-président
Alexandra Chochoy, directrice de l'éducation
Jean-Pierre Saulnier, président
Nathalie Astier, assistante de direction
Laurence Fedorkomasia, chargée du projet de coopération et solidarité internationale

RENCONTRE des réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA)

Les RRMA se retrouvent autour de 3 spécificités qui fondent une identité commune :
- Leur champ d'action est celui de la région,
- Ces réseaux ont pour objectif, dans un esprit de service public, d'améliorer la qualité des actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale,
- Pour ce faire, chacun anime un réseau multi-acteurs dans une dynamique d'échanges, de travail collaboratif, de concertation et de subsidiarité.

À l'initiative du réseau auvergnat Cerapcoop, les réseaux régionaux multi-acteurs se sont retrouvés à Clermont-Ferrand les 10 et 11 octobre. Ce temps d'échanges a été l'occasion de travailler autour de l'évaluation et de la capitalisation, de la mutualisation inter-réseaux et de l'éducation au développement.

Il a également acté l'arrivée de Midi-Pyrénées Coop'Dev au sein du réseau informel.
Plus d'informations sur www.centraider.org/les-partenaires/reseaux-regionaux.html



Assemblée générale DU 5 OCTOBRE 2013



Accueillie dans les locaux de la Fédération des œuvres laïques (FOL) d'Indre-et-Loire, l'assemblée générale de Centraider a réuni 65 participants. La création d'un nouveau collège d'acteurs a été votée à l'unanimité.

Les acteurs économiques auront donc désormais leur place au sein du réseau!

De nouveaux membres ont intégré le conseil d'administration

COLLÈGE DES ASSOCIATIONS LOCALES

Roukya Atteye, présidente de Djibouti Région Centre,
Cédric Arnou, président d'Orléans Parakou Solidarité France Bénin,
Daniel Millière, président d'Horizons Sahel Solidarité Sénégal

COLLÈGE DES INSTITUTIONS

Alain Payen, principal du collège Jean Renoir à Bourges

D'autres membres ont été réélus

COLLÈGE DES ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Jean-Claude Lézier, d'Agir-abcd

COLLÈGE DES ASSOCIATIONS LOCALES

Thiedel Camara, de Dunia Solidarité Internationale

COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS LOCALES,

Chantal Millo, du Cercle des Amis de Fana

COLLÈGE DES RÉSEAUX DÉPARTEMENTAUX

Gabriel Moussanang du réseau Afrique 37

Le bureau a été réélu par le Conseil d'administration

Président : Tony Ben Lahoucine
Vice-présidente en charge des ressources humaines : Hélène Mignot
Vice-président en charge du groupe Tourisme solidaire : Issouf Elli Moussami
Vice-président : Thiedel Camara
Trésorier : Jean-Michel Henri
Secrétaire : Georges Rondeau

GROUPE Burkina Faso

Enquête pour la constitution d'un réseau des acteurs de l'agroécologie et de l'agriculture biologique au Burkina Faso

Dans le cadre du programme de recherche BIOSOL, dont Centraider est partenaire au côté de l'Université d'Orléans, une rencontre des acteurs de l'agroécologie et de l'agriculture biologique au Burkina Faso a eu lieu le 15 février 2013 à Ouagadougou. Une enquête a été réalisée auprès des 80 structures présentes ce jour-là afin d'identifier les trajectoires et les stratégies de chaque acteur ainsi que leurs positions par rapport au modèle dit conventionnel, à l'agroécologie et vis-à-vis des autres acteurs du réseau émergent.

Ce projet s'inscrit dans un triple partenariat entre le CNABio, créé en le 21 mars 2011 et qui regroupe une quarantaine d'acteurs intervenant au Burkina Faso, le programme de recherche BIOSOL de l'université d'Orléans consacré à la diffusion de l'agroécologie en Afrique de l'Ouest.

Valorisation du travail de mise en réseau au colloque de Dijon

À partir des résultats de cette enquête, une communication sera présentée par Bertrand Sajaloli, enseignant-chercheur à l'Université d'Orléans et administrateur de Centraider en charge du groupe Burkina Faso, le 21 novembre 2013 à Dijon, lors d'un colloque organisé par l'INRA sur les « Nouvelles formes d'agriculture : pratiques ordinaires, débats publics et critiques sociales ».

> elodie.baritaux@centraider.org

Appel à contributions pour le Bulletin de liaison d'avril 2014

Le prochain numéro portera sur la question du genre et de la place des femmes dans le développement. Vous pouvez nous soumettre dès maintenant une proposition de témoignage.

> Elodie Baritaux, elodie.baritaux@centraider.org
02 47 34 99 47 - 06 81 99 61 52

OUTILS

Un guide utile au montage de votre projet eau

En septembre 2013, Centraider a publié un recueil d'expériences et une méthodologie de projet sur les programmes d'accès à l'eau potable en milieu rural.

Plus de 100 porteurs de projet de la région Centre sont investis, en lien avec une structure locale, dans le soutien et l'appui à l'hydraulique villageoise. Cet engagement en faveur des communautés locales souligne un intérêt majeur pour ce sujet. Malgré tout, renforcer l'accès à l'eau potable dans les pays du Sud n'est pas chose facile. Les acteurs de la coopération et de la solidarité internationale ne sont pas toujours armés sur le plan méthodologique et technique pour répondre à ces défis.

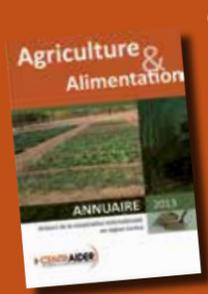
Vous trouverez dans ce guide des conseils indispensables au montage de votre projet : comment et pourquoi réaliser un premier diagnostic avant de se lancer ? Quels équipements techniques sont le mieux adaptés localement ? Comment adapter une pompe sur un forage ? Quelles méthodes permettent de potabiliser l'eau ? Les témoignages de l'association Kynarou, du comité de jumelage de Châteauroux Bittou, de l'entreprise Vergnet Hydro et de beaucoup d'autres ont permis de dessiner quelques bonnes pratiques à généraliser, mais aussi de présenter des erreurs majeures à éviter.

Le guide méthodologique est téléchargeable sur le site de Centraider, dans la rubrique Groupe de travail > Eau et assainissement. Une version papier peut vous être envoyée sur demande.



L'Annuaire Agriculture & Alimentation

Dans le cadre de son groupe de travail Agriculture et Alimentation, Centraider a publié cet été un nouvel annuaire thématique.



Cet annuaire recense les structures engagées, avec leur partenaire du Sud, dans un projet agricole ou visant l'amélioration des conditions d'alimentation des populations. Vous y trouverez la liste des associations, collectivités territoriales ou établissements publics de la région Centre ayant porté leurs actions à la connaissance de Centraider. L'annuaire référence les contacts de chaque porteur de projet, la localisation de ses actions, le type d'activité conduite, ainsi qu'un court descriptif du projet.

Plus d'information sur le groupe de travail Agriculture et Alimentation de Centraider, contactez Elodie Baritaux : elodie.baritaux@centraider.org, 02 47 34 99 47

Un futur centre de ressources en ligne « Nourrir les Suds »

Du 2 avril au 30 juin 2013, Marie-Christine Lieu, étudiante à l'IUT de documentation de Tours, en stage à Centraider, a travaillé à la création d'un centre de ressources documentaires « Nourrir les Suds ».

Elle a créé un thésaurus spécifique et installé un outil de gestion documentaire dans le but de proposer au public, scientifique ou non, une sélection bibliographique sur l'agroécologie et l'intensification écologique. Ce travail sera complété par Hervé Cardot, étudiant en master de géographie à l'Université d'Orléans, qui enrichira la base documentaire de nouvelles notices et la rendra accessible en ligne.

La base documentaire devrait être accessible début 2014 à partir du nouveau site Internet du CNABio

MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE

Une édition actualisée du Répertoire des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale en région Centre sortira en février 2014.

Pour nous aider à réaliser la mise à jour et à préparer un panorama de la coopération internationale en France et en région Centre, l'équipe de Centraider a accueilli Arthur Leroux en contrat d'engagement de service civique et Janira Campos en tant que bénévole.



Arthur Leroux

Janira Campos

Pensez à vérifier les informations concernant votre structure
directement depuis le site www.centraider.org et à nous faire part de tout changement !
Nous attacherons un soin particulier à la présentation des projets en cours.
> 02 54 80 23 09



Centraider

59 bis, faubourg Chartrain, 41100 Vendôme

Tél./Fax : 02 54 80 23 09

contact@centraider.org

www.centraider.org

www.facebook.com/centraider.centre

https://twitter.com/CENTRAIDER

Direction de la Coopération internationale

Délégation générale Stratégies, Europe, Partenariat, Transversalité

02 38 70 32 66

cooperation-internationale@regioncentre.fr

Conseil régional du Centre

9 rue Saint Pierre Lentin, 45041 ORLEANS CEDEX 1

02 38 70 30 30

www.regioncentre.fr

Centraider est un **réseau régional** au service des acteurs de la coopération internationale basés en région Centre, un espace d'échanges, de rencontres et de concertation pour les collectivités territoriales, associations et établissements publics engagés dans la coopération décentralisée et la solidarité internationale.

Les 5 grandes missions du réseau

- identifier les acteurs de la coopération internationale en région Centre,
- les informer (*lettres d'information, bulletin de liaison, site Internet*),
- les former, les accompagner (*appui conseil personnalisé*),
- les représenter,
- les mettre en réseau (*groupes de travail thématiques et géographiques*).

Centraider est une association régionale loi 1901, dirigée par un conseil d'administration regroupant une vingtaine d'administrateurs, répartis en 5 collèges :

Associations affiliées

Peuples Solidaires 41 - Jean-Michel Henriot, trésorier et groupe EAD

CID-MAHT - Centre Ritimo - Georges Rondeau, secrétaire

CCFD-Terre Solidaire - Pierre Ropars

GRAF - Agnès Riffonneau

AVSF - Joël Dine

AGIR abcd - Jean-Claude Lézier, groupe eau et assainissement

Ambulanciers sans Frontières - Jean-Luc Guery

Associations locales

La Saharienne - Issouf Elli Moussami, vice-président en charge

de la commission Tourisme équitable et solidaire

ASEB - Hélène Mignot, vice-présidente en charge des ressources humaines

Dunia Solidarité Internationale - Thiedel Camara, vice-président

Touraine Nicaragua Solidarité - Roberto Martinez, groupe Amérique latine

Africamitié - Jean-Jacques Ondet

Djibouti Région Centre - Roukya Atteye

Orléans Parakou Solidarité France Bénin - Cédric Arnou

Horizons Sahel Solidarité Sénégal - Daniel Millière

Collectivités locales

Ville de Vendôme, Frédéric Tricot, en charge de *La Semaine*

Ville de Semoy - Noëlle Charpentier

Cercle des Amis de Fana - Chantal Millo, groupe Mali

Comité jumelage St Jean-de-la-Ruelle - Tony Ben Lahoucine, président de Centraider

Institutions régionales

Université d'Orléans - Bertrand Sajaloli, groupe Burkina Faso

Collège Jean Renoir de Bourges - Alain Payen, groupe Inde

Réseau départemental

Réseau Afrique 37 - Gabriel Moussanang, commission Afrique

Un nouveau collège Acteurs économiques a été constitué lors de l'AG 2013

Pour mener à bien ses missions, Centraider reçoit le soutien

financier du Conseil régional du Centre et du Ministère des

Affaires étrangères.

Bulletin de liaison semestriel,

édition spéciale de 36 pages

tirée à 2 000 exemplaires sur papier recyclé

Directeur de publication

Tony Ben Lahoucine

Comité de rédaction

Élodie Baritoux et l'équipe

Dossier documentaire

Élodie Baritoux

Création graphique

Éléonore Linais

Photo de couverture

Conseil régional du Centre

Crédits photographiques

Merci aux contributeurs de ce bulletin

de liaison pour leurs photographies :

Peuples Solidaires Touraine, Djangan Barani,

Amnesty International, CCFD-Terre Solidaire,

Cercle des Amis de Fana, Ville de Tours,

Villes au Carré, Palestine 37, Gevalor,

Fédération Peuples Solidaires,

Conseil général du Cher, Palestine 18,

Comité de la Paix du Cher,

Ligue de l'enseignement du Cher

Numéro ISSN en cours d'attribution.

